

N° 70

L'ami de Rezé

Décembre 2012 / Le bulletin de l'Association des Amis de Rezé / participation : 3 €

Sommaire

Le mot du Président – Michel Kervarec.....	Page 1
Le triomphe de César dans l'Ouest des Gaules – Michel Kervarec.....	Page 3 à 7
La destruction de la chapelle Notre-Dame de la Blanche : autopsie d'un acte de vandalisme – Jacques Daniel.....	Page 9 à 13
La chapelle de Notre-Dame de la Blanche – Georges Durville.....	Page 15 à 26
Ile des Chevaliers, un terrain à géométrie variable – Jean Seutein.....	Page 27 à 30
François Codet – Rapports de mer.....	Page 31 à 35
La Houssais : espaces rêvés pour une urbanisation d'envergure – Yves Lostanlen	Page 37 à 42



Le château de la Houssais a été détruit par les bombardements.



Le mot du Président

Voici donc le 70^e numéro du bulletin de notre association. Ce n'est jamais qu'un chiffre, mais c'est aussi un repaire, car il témoigne de la bonne santé des Amis de Rezé. Nous espérons que cela durera encore longtemps.

Dans ce numéro, le dossier principal concerne la chapelle Notre-Dame de la Blanche, laquelle fut rasée à la veille de la Première Guerre mondiale. Elle se trouvait sur l'actuelle place Edouard Macé, au bourg. A sa place se trouve une statue de la Vierge.

Cette chapelle apparaît à plusieurs reprises dans l'histoire nantaise, à cause des importants pèlerinages qui s'y déroulaient.

Au lendemain de sa démolition, le chanoine Georges Durville, un érudit nantais très compétent sur les questions patrimoniales, écrivit un article indigné dans le Bulletin de la Société Archéologique de Nantes. Nous avons jugé utile de le reproduire intégralement, précédé d'une intéressante étude complémentaire de notre ami Jacques Daniel centrée sur les vicissitudes du bâtiment de la Révolution à la veille de sa démolition.

Nous indiquons que nous avons récupéré la croix de la chapelle, alors mise de côté par un voisin, et l'avons cédée à la ville pour qu'elle figure dans le futur centre de Saint-Lupien.

Autre article, le mien. Je continue mon travail sur la toponymie gauloise. J'ai élargi la recherche jusqu'au Vannetais. A priori, ceci ne concernait pas les Rezéens et pourtant si.

De façon inattendue, j'ai découvert que le combat naval entre César et la flotte romaine d'une part, la coalition gauloise menée par les Vénètes d'autre part, s'était bien déroulée dans le golfe. Cet évènement, qui précéda Alésia, permit à leurs alliés Pictons d'envahir le territoire situé à l'ouest de la Sèvre et de la Maine.

Après ce récit, nous allons à Trentemoult et l'île des Chevaliers, d'abord avec Jean Seutein, lequel a trouvé un document de 1847 où l'on voit combien il était alors parfois difficile de faire valoir ses droits de propriété dans les îles, celles-ci ayant un profil aussi mouvant que les eaux de la Loire.

Par la suite, nous empruntons -comme nous l'avons déjà fait- quelques extraits de l'histoire familiale de François Codet, qui nous parle de la marine à voile à travers les rapports de mer de ses ancêtres capitaines au long cours.

Pour finir Yves Lostanlen nous parle du quartier de la Houssais tel qu'il a été défini par la ville dans ses dimensions. Il inclut les châteaux de la Classerie et la Balinière.

Une petite note pour finir. Nous avons été nombreux à la conférence d'Ophélie de Peretti consacrée aux fouilles archéologiques. Plus d'une centaine de personnes y assistaient et ont pu apprécier la qualité des informations données. Nous espérons voir toujours une telle fréquentation et, en attendant, bonne lecture à tous.

Le Président
Michel Kervarec

Le triomphe de César dans l'Ouest des Gaules

Par Michel Kervarec

La ville de *Ratiatum*, à l'origine de Rezé, est née en conséquence du triomphe des armées romaines contre la coalition des peuples armoricains initiée par les Vénètes. Ceci se passa en septembre de l'an 56 avant Jésus-Christ.

Selon mes recherches, le pays qu'on appela Herbauges par la suite était tenu par le peuple des Lémovices armoricains et ceux-ci étaient partie prenante dans la coalition. Leur territoire allait de la Loire à l'actuel Marais Poitevin, de l'océan à la basse Sèvre puis la Maine.

Les Pictons, dont la capitale était Poitiers, et les Santons, dont la capitale était Saintes, étaient déjà soumis à Rome. Les Pictons n'ont passé la Sèvre et la Maine et occupé le pays d'Herbauges que du fait de leur alliance avec César, le vainqueur.

La défaite vénète intervint sur l'eau, mais le récit que César en a fait dans *La Guerre des Gaules* n'est pas assez précis pour situer les lieux. Les Vénètes occupaient l'actuel pays de Vannes et, semble-t-il, le pays de Guérande. En Vannetais, la tradition veut que le combat naval ait eu lieu dans le golfe. Il se dit aussi que l'armée romaine était en presque-île de Rhuy et que César observa la bataille depuis le tumulus d'Arzon.

Les historiens ont contesté cette version et situé la rencontre à l'entrée de la Loire pour les uns, celle de la Vilaine pour les autres, ou encore à l'entrée du golfe.

La recherche toponymique m'a amené en Vannetais et, par elle, se confirme la tradition populaire. J'affirme que cette bataille a bien eu lieu dans le golfe et six noms de localité et autres lieux riverains sont là pour le rappeler, mais il fallait les décrypter.

Voyons ce que dit César. Sur la genèse du conflit, il se justifie :

« A l'origine du nouveau soulèvement, un jeune officier, Crassus, qui, à la tête de la VII^{ème} légion, a installé ses quartiers d'hiver chez les Andes (région d'Angers-Le Mans), dont les terres sont situées non loin de l'océan. Or, dans cette région, le blé commence à manquer. Crassus, pour s'en procurer, envoie quelques-uns de ses lieutenants, des préfets et des tribuns militaires, chez divers peuples gaulois de l'Ouest. Ainsi, Terrasidius se rend chez les Esuviens (Calvados), Trebius Gallus chez les Coriosolites (Côtes d'Armor), Velanius et Sillius chez les Vénètes.

De tous les peuples du littoral, les Vénètes sont les plus puissants. Leur flotte est très importante et leurs navires vont régulièrement jusqu'en (Grande) Bretagne. Par leur science et leur pratique de la navigation, ils sont très en avance. Sur cette côte sans abris naturels, exposée à toutes les violences océaniques, ils ont édifié quelques ports où ils se comportent en maîtres. Presque tous les navigateurs qui fréquentent ces parages doivent leur payer des redevances.

Ce sont les Vénètes qui ont commencé, en arrêtant Sillius et Velanius. Ils espéraient pouvoir les échanger à Crassus contre les otages qui lui avaient été livrés (...). Suivant cet exemple et dans le même but, les peuples voisins arrêtent également Trebius et Terrasidius. Très vite, ces peuples échangent des émissaires ; puis les chefs agissant au nom de leur peuple, prennent de solennels engagements : ne rien entreprendre en dehors des directives prises en commun et lier leur sort, pour le meilleur et pour le pire jusqu'au bout. Enfin, ils adjurent les autres peuples de Gaule de maintenir fermement l'indépendance

héritée de leurs aïeux plutôt que d'accepter la tutelle de Rome. Bientôt toutes les régions côtières sont gagnées à ces idées. Une délégation est alors envoyée à Crassus : s'il vient revoir ses officiers, qu'il rende les otages. »

César parle toujours de lui à la troisième personne. Il écrit : *« César est loin, mais, informé par Crassus, il commence par donner l'ordre de construire une flotte de guerre sur l'estuaire de la Loire. Puis, dans la Province (la Provence), il fait recruter des rameurs, des matelots et des pilotes. »*

On a tergiversé sur le lieu où a été construite cette flotte. Les Namnètes au nord et les Lémovices armoricains au sud de l'estuaire ont rejoint les Vénètes, mais ils ne pouvaient pas, seuls, s'opposer à ce travail et il fut rapidement mené à bien.

César arriva bientôt sur place. Il continue son récit :

« Chez les Vénètes, son arrivée est à peine annoncée qu'ils commencent à comprendre dans quelle situation ils se sont mis (...). Le risque de représailles est tel que les Vénètes se préparent à la guerre. Leur principal effort porte sur leurs navires qu'ils équipent pour le combat naval. Mais, c'est surtout dans la nature même de leur pays qu'ils placent leur confiance : les Romains auront bien du mal à progresser sur des chemins entrecoupés par des petites vallées inondées à marée haute. Quant à la navigation, ils seront tout aussi gênés par leur ignorance de ces côtes et leur pauvreté en abris. Ils espèrent, en outre que, faute de trouver du blé dans leurs campagnes, nous ne pourrions nous maintenir longtemps chez eux. Et quand bien même tous ces espoirs seraient déçus, ils peuvent encore se fier à la puissance inégalable de leur marine, alors que les Romains ne disposent pas de telles facilités pour leur opposer une flotte comparable.

Ils comptent également sur notre méconnaissance des fonds, des îlots et des passes, dans les dangereux parages où nous avons décidé de porter la guerre navale. Enfin, pour les Vénètes, et là demeure le point capital, on ne peut comparer la maîtrise d'un navire sur l'immensité d'une mer sans limite avec la navigation sur une mer fermée. »

Le paragraphe ci-dessus est essentiel pour situer les lieux. Il ne peut s'agir que du golfe avec ses multiples passes et îlots ainsi que des hauts-fonds. De quelle autre mer fermée pourrait-il s'agir ?

César craignait que les efforts des Vénètes pour faire lever l'ensemble des Gaulois ne portent ses fruits. Il écrit :

« Il faut tenir compte de la versatilité des Gaulois et de leur promptitude à recourir aux armes ; se souvenir également que la race humaine, éprise de liberté, a toujours rejeté l'idée même de servitude. »

Les Vénètes avaient réussi à gagner la plupart des peuples des côtes de la Manche depuis les Flandres actuelles et étaient allés chercher des appuis supplémentaires en (Grande) Bretagne. César écrit :

« Il donne à Crassus l'ordre de partir en Aquitaine avec douze cohortes et une importante cavalerie. Il faut éviter que cette vaste région n'envoie des renforts et qu'ainsi des peuples aussi puissants ne se liguent contre nous. Le légat Sabinus est envoyé avec trois légions chez les Unelles (Cotentin), les Coriosolites (Côtes d'Armor) et les Lexoviens (Eure et Calvados), afin de tenir tous ces peuples en respect.

César a réquisitionné les navires des Pictons, des Santons et de divers autres peuples pacifiés. Il place alors la flotte romaine et les bateaux gaulois sous le commandement du jeune officier (Décimus) Brutus en lui donnant ordre de cingler rapidement vers la côte vénète. Puis à la tête des légions, il prend lui aussi cette direction. »

César partit d'Angers et passa la Vilaine à Rieux, enfin suivit ce dernier fleuve jusqu'à la mer. Alors commencèrent les premiers accrochages avec les Vénètes, retranchés sur les pointes du littoral coupées de fossés et talus.

Il écrit :

« Les villes des Vénètes sont presque toutes situées sur de petites langues et des promontoires. Dans ces conditions, l'infanterie ne peut les attaquer, car la mer remonte toutes les douze heures ; on ne peut davantage utiliser la flotte : à marée descendante, nos navires pourraient heurter les récifs. Aussi ce double obstacle nous interdit-il d'investir la ville. »

Devant son insuccès, le conquérant décida d'aller attendre sa flotte au lieu du rendez-vous, très certainement, selon moi, dans le secteur d'Arzon, en presqu'île de Rhuy.

Il nous donne une description des navires vénètes qui nous donne une idée du niveau de civilisation auquel ce peuple était parvenu :

« Voici comment sont construits et armés les navires des Vénètes : des carènes beaucoup plus planes que celles de nos bateaux, pour ne pas craindre de reposer sur les fonds lorsque le flot s'est retiré ; des proues et des poupes très relevées et adaptées à la hauteur des vagues par gros temps. Entièrement construits en chêne, ils sont capables de supporter contraintes et chocs ; les entretoises, réalisées avec des pièces de bois d'un pied d'épaisseur, sont assemblées par des chevilles de fer d'un doigt de longueur et de la grosseur du pouce ; les ancres sont attachées à des chaînes de fer au lieu de cordages ; les voiles sont faites de peaux et de cuirs finement tannés, soit que le tissage demeure ignoré ; mais il est plus probable que les Vénètes estiment impossible de maîtriser leurs lourds bâtiments avec des voiles de toile incapable de résister aux colères océanes et à

la formidable pression des vents. Quand notre flotte affrontera ces navires, en supposant que nous soyons toujours capables de l'emporter en vitesse et par la puissance de nos rames, sur tous les autres points, les bateaux vénètes se montreront supérieurs. Ils sont surtout mieux adaptés aux éléments naturels, en particulier à la violence des tempêtes. Ils sont à ce point résistants que nos éperons ne peuvent rien contre eux. Leur hauteur les met à l'abri de nos flèches et ne permet guère de les accrocher avec le grappin. »

Arriva la flotte romaine. César commente :

« Dès qu'elle est en vue, environ deux cent vingt navires vénètes, parfaitement grésés et munis d'armes de tout type, sortent d'un port et se rangent face aux nôtres. »

Selon moi, il faut imaginer la flotte romaine alignée devant la côte nord d'Arzon et celle des Vénètes, sortie de la rivière d'Auray, alignée devant la côte sud de Baden.

Commencé le matin, le combat sembla d'abord être à l'avantage des Vénètes. Ceci dura jusqu'au moment où le vent disparut totalement.

César raconte :

« Notre victoire devra évidemment beaucoup à cette circonstance fortuite, car, attaqués les uns après les autres, quelques navires seulement pourront gagner le rivage à la faveur de la nuit. »

Parlant des Vénètes, l'historien Dion Cassius (135-233) écrit :

« Ils ne différaient pas (des Romains) par leur courage ni par l'audace, mais, trahis par l'immobilité de leurs vaisseaux, ils subirent un terrible désastre. En même temps (...) les Romains dirigeaient contre eux des faux à longue hampe dont ils coupaient leurs cordages et déchiraient leurs voiles.



F. ROY, éditeur. — 15.

Imp. Charaire et fils.

Combat des galères romaines contre les vaisseaux venètes à l'embouchure de la Loire.

(D'après les bas-reliefs des murs de Narbonne.)

Gravure du 19^{ème} siècle. On voit que l'auteur, suivant l'avis d'un historien, a situé le combat à l'entrée de la Loire.

Forcés de combattre avec leurs vaisseaux comme s'ils eussent été à terre (...) les Vénètes en très grand nombre y périrent, et tous ceux qui survécurent furent pris. César, ayant fait égorger les plus considérables, vendit les autres. »

César commente à sa façon :

« Commencé à la quatrième heure du jour (10 heures), le combat naval s'achèvera au coucher du soleil.

Après cette victoire, s'éteignait le soulèvement des Vénètes et de leurs alliés. Car

toute leur jeunesse, et même les hommes d'âge respectable s'étaient retrouvés là. Quant aux navires qui fréquentaient ces côtes, ils avaient tous participé au combat. Après des pertes aussi terribles, les survivants estimaient qu'ils n'avaient plus aucun refuge et qu'ils n'étaient plus en mesure de défendre leurs villes. Ils prirent donc le parti de se livrer à César avec leurs biens. Mais cette fois, pour apprendre aux barbares à respecter les ambassadeurs, César leur appliquera un châtement exemplaire : il fit exécuter les membres de leur sénat ; les autres furent vendus comme esclaves sous la couronne. »

Par cette dernière phrase César indique que, par dérision et à fin d'humilier les vaincus encore plus, une couronne de fleurs était posée sur leurs têtes.

L'ouest de la Gaule passait tout entier sous contrôle romain. Le peuple vénète avait perdu tous ses chefs, mais César était trop politique pour en rajouter.

Les Vénètes conservèrent leur langue pendant longtemps. Elle est encore très présente dans la toponymie vannetaise.

Un spécialiste du breton vannetais, Job Jaffré, s'est efforcé de traduire les noms de lieux du *Morbihan* (cf. "*Secrets et mystères de nos Kêr*"), mais il s'est heurté à des impasses dans un nombre non négligeable de cas.

Selon moi, Ambon, Arradon, Arz, Arzal, Arzon, Auray, Baden, Belle-Ile, Belz, Billiers, Blavet, Brillac, Carnac, Conleau, Damgan, Groix, Guidel, Noyal, Noyal, Le Palais, Quéven, Quiberon, Rédéné, Scorff, Séné, Tascon, etc... ne relèvent pas du breton mais de la langue des Vénètes. Il en est de même de *Darioritum*, ancien nom de Vannes.

Cette langue était très certainement encore en usage lorsque les Bretons vinrent s'installer dans ce pays (5^{ème} et 6^{ème} siècle). Les toponymes cités sont le plus souvent descriptifs et ont une valeur géographique. Ils se comprennent par le gaélique irlandais, ce qui me fait dire que les Vénètes n'étaient pas véritablement des Gaulois, mais des proches cousins, des Gaëls.

Six des toponymes cités n'ont aucun rapport avec la géographie mais relèvent d'un gaélique intact. Surtout, ils se rapportent à l'histoire, celle dont je viens de parler.

Ces six lieux-dits se situent en bordure du golfe et racontent une histoire, celle d'un grand malheur.

Ce sont : Baden, Arradon, Sarzeau, Tascon, Séné et Conleau et ils se lisent dans cet ordre.

Baden se comprend, selon moi, *Bad Eadan*, ce qui se dit *Badeden*. Le mot *bad* désigne les bateaux. Le mot *eadan* se traduit par front. Nous avons le front des bateaux constitué pour la confrontation.

Arradon se décompose en *Ar Rad Onna*. *Ar* désigne le massacre et *rad* le début, le lancement. *Onna* se rapporte à l'eau. Nous avons le lieu (l'eau) où a commencé le massacre.

Sarzeau s'explique par *Sar Seo*, ce qui se dit *Sarcho*. *Sar* est un préfixe qui signifie excessif, insupportable. *Seo* a donné l'anglais *show*. C'est le spectacle insupportable pour la population massée sur les rives du golfe.

Tascon, île la plus orientale du golfe, s'explique par *tasc*, mot toujours pluriel qui désigne les morts en général. *Onna* est l'eau. Nous avons l'eau des morts.

Séné se comprend par le mot irlandais *séine*, ce qui se dit *sené* et désigne les cris aigus et lamentations, ici ceux du peuple vénète devant le désastre.

Conleau se décompose en *coni*, ce qui se dit *coni* et *logha*, ce qui se dit *lau*. C'est le lieu des indulgences. Il suffisait à César de se débarrasser des cadres de la nation vénète. Là, aux portes de leur capitale, il avait tout loisir, comme bon politique, de montrer aussi sa clémence.

Tout cet ensemble constitue pour moi un mémorial tout à fait remarquable et nous rend ces lointains ancêtres très proches.

La destruction de la chapelle Notre-Dame de la Blanche :

autopsie d'un acte de vandalisme

Par Jacques Daniel

"Les vandales sont de tous les temps, et on en trouve jusque dans les administrations qui devraient veiller à la conservation intégrale du patrimoine national". Cette phrase extraite de l'article du chanoine Durville, publié dans le *Bulletin de la société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*¹, à propos de la destruction de la chapelle Notre-Dame de la Blanche, sous l'apparence d'un constat, sonne en réalité comme une accusation : la destruction de la chapelle est un acte de vandalisme qui engagerait la responsabilité des administrations. L'auteur ne précise ni la qualité de ces administrations (mairie, préfecture...) ni leur degré de responsabilité : sont-elles directement impliquées ou ont-elles simplement manqué de vigilance ?

Pour y voir plus clair, il faut revenir sur le contexte et le déroulement de cette opération. Mais auparavant, comme le chanoine Durville est muet sur ce point, un détour par l'histoire de la chapelle depuis son adjudication comme bien national, sous la Révolution, s'avérerait utile.

Les tribulations de la chapelle depuis la période révolutionnaire

Le chanoine Durville arrête son historique au moment où, vendue comme bien national le 26 mars 1792, elle devient propriété privée pour être transformée en maison d'habitation.

L'acquéreur, est un certain Dupuy. Né dans les Landes, à Hagetmau, vers 1738, il est venu s'installer comme cordonnier à

Chantenay, où, "vu le consentement à lui donné par son père pour pouvoir s'établir à sa volonté"², il épouse en 1764, une certaine Jeanne Hervé. Il a certainement fait fortune sous la Révolution puisqu'au moment de l'adjudication, il est "fournisseur de navire" et peut surenchérir pour remporter la vente : le prix de départ qui était fixé à 600 livres, finit par atteindre 1600 livres à l'arrivée³.

Une maison d'habitation (1792- 1890)

L'ancienne chapelle, transformée en maison d'habitation, va rester dans la succession de la famille Dupuy pendant presque un siècle.

Nous ne savons pas si Jean Dupuy et sa famille ont effectivement habité leur nouvelle demeure ou s'ils l'ont mise en location. Lorsque Jean Dupuy, alors rentier, décède, le 3 mai 1808, peu de temps après la mort de sa femme survenue le 28 avril 1807, il est domicilié à Nantes.

Leur fille, Jeanne, recueille alors la succession. Elle est l'épouse d'un certain Charles Amable Lefebvre depuis le 30 nivose an III (19 janvier 1795). Eux non plus ne semblent pas avoir occupé la maison de la Blanche. Lorsqu'ils décèdent, les 22 et 27 décembre 1829, ils habitent à Nantes, rue de l'Hermitage. Leur patrimoine est assez conséquent puisqu'outre leurs propriétés à Rezé, ils possèdent également des biens à Casson, Nort, Pontchâteau, Chantenay et Saint-Herblain.

¹ Bulletin de la société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Tome 57. 1915

² Acte de mariage du 18 juin 1764. Chantenay

³ ADLA Q 188 n° 1374

Le partage de la succession entre les deux enfants du couple a lieu, par tirage au sort, le 15 janvier 1831.⁴ C'est à Charles Amable Lefebvre fils que reviennent les biens situés à Rezé. Au fil des ans, ils se sont accrus car, dans le quartier de la Blanche, un canton de vigne, un pré dit de Pontchâteau et un petit jardin entouré de murs sont venus s'ajouter à la propriété de l'ancienne chapelle.

Le retour dans le giron de l'Église (1890-1906)

La vente est conclue en l'étude de maître Chauveau, notaire à Pont-Rousseau, le 9 décembre 1890, pour une somme de 3000 francs. L'acquéreur n'est autre que François Bodinier, curé de Rezé.⁵ Voilà donc l'ancienne chapelle revenue dans le giron de l'Église. Elle n'est encore que la propriété personnelle du curé qui n'a pas l'intention de l'habiter, encore moins de la rendre au culte mais, s'il y a mis le prix, c'est que sa portée symbolique est loin d'être négligeable.

Mais à quel usage la destine-t-il ? Ses intentions sont clairement exprimées dans le testament olographe qu'il rédige le 7 octobre 1896 et par lequel il lègue l'ancienne chapelle à la fabrique de la paroisse *"pour servir de lieu de dépôt des ornements, de salle pour les exercices de chant et, au besoin, de salle de catéchisme"*. C'est donc un local qui est légué à la fabrique, ce qu'autorise un décret publié le premier octobre 1899, un peu plus d'un an après le décès de François Bodinier.⁶

Mais l'histoire se répète : redevenue propriété de l'Église, l'ancienne chapelle est rattrapée, en 1905, par la loi de séparation de l'Église et de l'Etat et doit, de nouveau, être mise sous séquestre !

L'inventaire des biens de la paroisse⁷ réalisé à cette occasion fournit d'importantes

précisions sur l'état du bâtiment. *"L'ancienne chapelle de la Blanche ou plutôt maison dite Notre-Dame-de-la-Blanche"* n'est plus estimée qu'à 1200 francs dont, à raison de 2F le m², 320 F de terrain. Elle ne sert que de dépôt de meubles et d'accessoires du culte, (matériel de procession et de décoration de l'église). A l'étage se trouve une bibliothèque renfermant une centaine de volumes, tous modernes (pas de manuscrits). Le procès-verbal de prise de possession par l'administration des domaines signale que, vu son état, *"elle ne pourrait être utilisée pour un autre usage"* et *"qu'elle pourrait faire l'objet d'une concession à titre de bail très modique, à la commune de Rezé"*.

Certes, on peut penser que l'administration a tout intérêt à minorer la valeur des biens soustraits à l'Église mais on doit tenir pour certain que l'état de l'ancienne chapelle a commencé à se dégrader pendant cette quinzaine d'années où elle servit d'entrepôt. Sa situation va encore empirer pendant tout le temps de sa mise sous séquestre.

L'ancienne chapelle sous séquestre. Son attribution au bureau de bienfaisance. (1906-1912)

Les derniers jours de l'ancienne chapelle

La suite des événements sera très rapide. Ils mettront aux prises, dans un positionnement qui restera classique pendant quelques soixante-dix ans encore, l'archéologue, l'aménageur et le propriétaire qui, chacun, portent un regard différent sur le vieux bâtiment.⁸

La mairie : le regard pragmatique de l'aménageur hygiéniste.

Pour la mairie, il y aurait tout intérêt à démolir la vieille bâtisse. Son mauvais état (murs lézardés, toiture en ruine) risque de

⁴ ADLA 3 Q 536 et 537.

⁵ ADLA 2 Q 9971 Transcription au bureau des hypothèques de Nantes du 19/12/1890.

⁶ ADLA 61 V 173

⁷ ADLA 92 V 171 Inventaire du 13 avril 1906.

⁸ Un dessin à la plume de la chapelle en 1913, réalisé par R.Perrin, est conservé au musée Dobrée. Il a été publié dans *Rezé sur les traces de Ratiatum. Itinéraires du patrimoine*. 2001.

poser un problème de sécurité publique si des réparations conséquentes ne sont pas engagées. Or, d'un strict point de vue économique, elles ne se justifient pas, l'investissement ne serait pas rentable. Dès lors, pourquoi conserver cette verrue urbaine dont la valeur n'excède pas celle du terrain sur lequel elle est établie? D'autant qu'elle pose aussi des problèmes d'hygiène publique : " *journallement, des immondices sont déposés le long des murs...créant ainsi un foyer d'infection*".⁹ En revanche, sa démolition aurait l'avantage d'embellir le bourg en permettant la création d'un espace public aménagé, " *une place large et spacieuse*", pour le plus grand bien-être des habitants.

Dès le 24 novembre 1912, Jean-Baptiste Vigier, maire de Rezé, a donné le ton, lors de la séance du conseil municipal: "*Depuis trop longtemps, aucune réparation n'a été faite à cet immeuble, de sorte qu'aujourd'hui il menace ruine sur certaines parties; les dépenses à faire pour la remise en état seraient très élevées et hors de proportion avec la valeur du dit immeuble, même au point de vue archéologique; qu'il serait préférable de la démolir et de transformer l'emplacement en place publique*".¹⁰

Aucune raison valable ne peut être opposée à la démolition de l'ancienne chapelle, pas même son intérêt archéologique. En effet, la législation alors en vigueur (loi du 30 mars 1887), ne protège que les monuments et objets mobiliers classés, qui présentent "un intérêt national au point de vue de l'histoire ou de l'art". Inutile donc, de préciser qu'elle n'entre pas dans ce cadre...

La société savante : le regard long de l'archéologue

Le point de vue de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure est tout autre : le bâtiment, par son ancienneté, est un témoin majeur de l'histoire

de la ville et son étude peut apporter des éléments de connaissance irremplaçables.

En effet, les textes, par ailleurs très lacunaires, ne fournissent des indications qu'à partir du XV^e siècle. Or, la zone dans laquelle se trouvait la chapelle, riche en vestiges gallo-romains, ainsi que les indices recueillis lors d'une première visite laissent entrevoir une origine beaucoup plus ancienne qui plonge ses racines dans l'antiquité. En outre, un érudit comme l'était le chanoine Durville ne pouvait ignorer les observations d'un Dubuisson-Aubenay qui notait, dès 1636 : "*Puis trouvez le bourg de Resay où il y a paroisse...et, plus outre, une autre dite Notre Dame la Blanche, toute ruinée, fors le bas des deux costés qui est aussy d'ouvrage romain*"¹¹

Tout laisse penser qu'après les découvertes faites au milieu des années soixante, dans le centre du bourg, lors de la reconstruction de l'église Saint-Pierre, suivies par celles réalisées dans la chapelle Saint-Lupien en 1872, l'étude des vestiges de la chapelle Notre-Dame-de-la Blanche permettrait d'ouvrir une nouvelle fenêtre sur le passé antique de la ville...

Pour empêcher l'irréparable, la société archéologique ne peut user que de moyens limités. Nous avons vu que le cadre législatif lui était très défavorable. La seule possibilité qui lui reste est d'émettre un vœu pour la conservation de bâtiment, en espérant que sa prise de position trouve un écho et mobilise quelques bonnes volontés.

La suite va montrer que non et que les propriétaires vont montrer à cette occasion, le plus grand cynisme.

Le bureau de bienfaisance : le regard cynique du propriétaire

Il n'est peut-être pas inutile de savoir que le bureau de bienfaisance est dirigé par une

⁹ ADLA 2 O 143/14 Rapport de l'agent-voyer cantonal du 18/04/1913.

¹⁰ AM Rezé Délibérations du conseil municipal.

¹¹ François Nicolas Baudot dit Dubuisson-Aubenay *Itinéraire de Bretagne*

commission administrative présidée par le maire et dans laquelle siègent deux conseillers municipaux. Cette commission n'a eu aucun mal à accepter la proposition de la ville.

Après lecture du rapport de l'agent-voyer communal Bloyard, très favorable à la démolition, et un déplacement sur le site, elle consent à vendre le bâtiment à la ville au prix du terrain, soit, à 1,70 F le m², pour la somme de 387,60 F. S'il ne s'agissait que de brader le monument ! Mais la commission administrative, a cru bon d'ajouter, avec une superbe ignorance ou, plus sûrement, une intentionnelle mauvaise foi : "*C'est, dit-on, une ancienne chapelle quoi qu'il n'existe rien qui puisse l'indiquer !*" Ce qui ne l'empêche pas de réclamer, avec le plus parfait cynisme, "*que tous les objets d'une valeur quelconque, historique ou autre, ainsi que les papiers, parchemins, titres, pièces de monnaie, d'or ou d'argent... etc qui pourraient être trouvés dans les démolitions et dans les fouilles resteraient la propriété du bureau de bienfaisance*".¹²

L'état : le regard administratif de fonctionnaires zélés.

L'administration préfectorale joue un rôle clé dans cette affaire car, selon les principes centralisateurs qui régissent le gouvernement de la France à cette époque, rien ne peut se faire sans son autorisation. Sans doute est-elle même d'accord depuis le début. On ne peut imaginer que le Président de la République ait pu transférer la propriété de l'ancienne chapelle au bureau de bienfaisance sans une étroite concertation avec son préfet.

De fait, elle va faire montre d'une assez grande célérité. Voté par le conseil municipal le 2 mars 1913, le projet d'acquisition est autorisé par le préfet le 13 mai suivant, après qu'une enquête d'utilité publique réalisée sur huit jours, du 29 mars au 6 avril, n'ait entraîné aucune remarque.¹³

¹² ADLA 20 143/14 Délibération du 28/02/1913.

¹³ ADLA 20 143/14

Mieux, le premier octobre, le préfet approuve le projet de démolition et d'aménagement de la place, validé six semaines plus tôt par le conseil municipal, et autorise le maire, "*vu l'urgence...à réduire de quinze jours le délai d'affichage pour la mise en adjudication des travaux...*"¹⁴

La fin de l'ancienne chapelle



Nous ignorons à quelle date précise l'ancienne chapelle a été détruite, très probablement dans les derniers jours du mois de décembre 1913 et au cours du mois de janvier 1914, sans que la société d'archéologie de Nantes ait été prévenue. D'où la surprise qu'exprime le chanoine Durville en constatant, lors d'une visite que "*la chapelle ...était démolie jusqu'au ras du sol ; le carrelage avait complètement disparu, les seuils des deux portes en avaient été enlevés : de sorte qu'il ne restait plus aucun élément pour indiquer le niveau du dallage*".

Il ne reste plus, "*grâce à la complaisance des ouvriers chargés de la démolition*", qu'à fouiller les fondations. L'opération se déroulera sans doute pendant les mois de février et mars 1914. Il est permis de penser qu'elle bénéficiera, au moins, de l'accord tacite de la mairie. En effet, le 20 janvier 1914, le président de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure communique à son assemblée un avis de M. Vélasque, conseiller municipal, selon lequel "*les travaux de déblaiement de Notre-Dame-de-la-Blanche sont assez avancés pour permettre une intéressante visite du sous-sol*".¹⁵

Les fouilles qui suivront, en mettant au jour les fondations d'un petit temple gallo-romain, le seul, jusqu'à présent, découvert à Rezé¹⁶, confirmeront la richesse du site... et le bien-fondé de l'alarme lancée, sans succès, par la Société archéologique...

¹⁴ idem

¹⁵ Bulletin de la société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Tome 56. 1914

¹⁶ idem séance du 7 avril : le chanoine Durville rend compte des résultats de la fouille.

En guise de conclusion

L'histoire de la chapelle depuis sa vente comme bien national, en 1792, montre qu'à partir des années 1890, moment où elle quitte le patrimoine de la famille Lefebvre, son état se dégrade au point que son dernier acquéreur, la mairie de Rezé, n'envisage pas d'autre issue que sa démolition. Malgré l'alerte lancée par la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, qui souhaiterait voir conservé le monument, le consensus forgé entre le bureau de bienfaisance, la mairie et les services de la préfecture aboutit à la destruction, promptement menée, de l'édifice, en 1913. Acte qualifié de vandalisme par le chanoine Durville dans son article.

Si on se place du strict point de vue du respect de la loi alors en vigueur, on ne peut relever, dans cette affaire, aucune irrégularité. On peut même dire que la loi a été respectée à la lettre. Quant à la pertinence du projet d'urbanisme qui doit entraîner la disparition de l'ancienne chapelle, on peut parfaitement admettre qu'il ait été justifié.

Alors pourquoi, malgré tout, parler de vandalisme à propos de cette démolition ? Tout est contenu dans la précipitation avec laquelle l'opération a été conduite. Il aurait été très facile, et relativement peu contraignant, avant destruction, de laisser aux archéologues un temps pour étudier les vestiges, par exemple de *"faire décrépir -comme le signale le chanoine Durville- à partir du sol, tous les murs de la chapelle. On eût pu ainsi, distinguer tout ce qui avait subsisté de la construction primitive à travers les modifications que ce monument a subies dans le cours des temps"*.

Y avait-il d'ailleurs vraiment urgence à démolir le monument ? Certes, un plan d'alignement des abords de la chapelle est en cours en 1913 mais était-ce une raison suffisante ? En réalité, cette affaire révèle avant tout, chez les décideurs, un état d'esprit fait, au mieux, d'indifférence, au pire, de cynisme par rapport à ce que l'on n'a pas

encore coutume de désigner sous le nom de patrimoine.

Le conflit, à l'issue prévisible, entre aménagement urbain et préservation du passé, trouve là une nouvelle illustration. Il aura encore de beaux jours devant lui. Jusqu'au moment où ces deux termes cesseront d'être perçus comme antagonistes. En 1982, la ville de Rezé, pionnière dans toute la Région des Pays de le Loire, adopte un *"Plan archéologique"* posant les prémisses d'une archéologie préventive.

Le cri d'alarme du chanoine Durville n'aura pas été vain.

La Chapelle de Notre-Dame de la Blanche à Rezé

Georges Durville

- Article paru en 1917 dans le bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire Inférieure

Un des principaux soucis des archéologues est de conserver à la postérité tout ce que le passé a laissé de plus digne d'attirer l'attention. C'est dans ce but que, toutes les fois que l'occasion s'en présente, la Société Archéologique de Nantes émet des vœux pour la conservation d'objets riches d'antiquité et de souvenirs, et qui, après avoir subsisté pendant des siècles, sont menacés de disparaître pour toujours. C'est un avertissement, un cri d'alarme. Elle fait au public l'honneur de croire que, mieux éclairé sur la valeur de l'objet exposé à un vandalisme qui n'a pas toujours même l'excuse d'être utilitaire, il agira avec elle pour empêcher un irréparable malheur.

Il lui arrive parfois de se tromper dans sa supposition charitable. Les vandales sont de tous les temps, et on en trouve jusque dans les administrations qui devraient veiller à la conservation intégrale du patrimoine national.

Mais, si elle n'a pas en mains les moyens de mettre son vœu à exécution, sa démarche, même en restant à l'état platonique, dégage sa responsabilité ; et quand, pour atténuer l'étendue d'un vandalisme qu'elle n'a pas pu empêcher, elle fait son possible pour laisser à la postérité la description, la reproduction la plus exacte d'une chose précieuse qui va rentrer dans le néant, elle justifie, une fois de plus, sa raison d'être, et acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance de tous ceux qui estiment que le tout d'un pays n'est pas dans son présent ; qu'une longue antiquité confère à une localité la noblesse la plus enviable ; et que, lorsque l'on a le rare bonheur de posséder, même dans

des ruines, les preuves d'une existence plusieurs fois séculaire, on devrait les conserver soigneusement comme de riches bijoux.

Telle a été la conduite de la Société Archéologique de Nantes relativement à la chapelle de Notre-Dame de la Blanche, de Rezé. Prévenue par d'intelligentes démarches de l'arrêt de mort qui la menaçait, elle avait d'abord émis un vœu en faveur de sa conservation. Ce vœu étant resté inutile, et prévenue de nouveau que cet arrêt allait être mis à exécution, la Société décida d'aller porter son salut archéologique au vieux monument qui allait mourir.

La plus ancienne mention que nous trouvons de la chapelle de la Blanche est du commencement du XV^e siècle. Un inventaire conservé aux Archives départementales mentionne un franchissement de 10 l. 8 s. « à la chapelle Blanche de N.-D. de Rezay, fait par noble et puissant seigneur Guy, sire de Rays, et Guillaume Sauvaige, le XXIX^e jour de juillet, l'an 1411. »

Dans tout le courant du XV^e siècle, la chapelle fut le centre d'importants pèlerinages. « On faisait à cette époque (vers 1450), dit Travers, beaucoup de processions tant générales que particulières ; les fabriques y faisaient porter la croix et la bannière de leur paroisse et donnaient pour le port et le rapport de la croix cinq deniers monnaie, et autant pour la bannière, lorsque la procession ne sortait pas de ville ; dix deniers monnaie à chacun, lorsqu'elle allait à Saint-Donation, à

Saint-Médart en Doulon, à Saint-Sébastien et à *Notre-Dame de la Blanche en Rezé.* »

Vers 1490, « N.-D. de la Blanche en la paroisse de Rezay » figure également dans la liste des endroits vénérés, où, d'après le même auteur, on se rendait de Nantes en procession.

Il nous faut ensuite nous transporter au XVI^e siècle pour avoir de nouveaux renseignements sur cette chapelle. Un document de 1554 nous apprend que la seigneurie de la Trocardière doit une rente de 10 l. à une chappellenie fondée à la chapelle de N.-D. la Blanche.

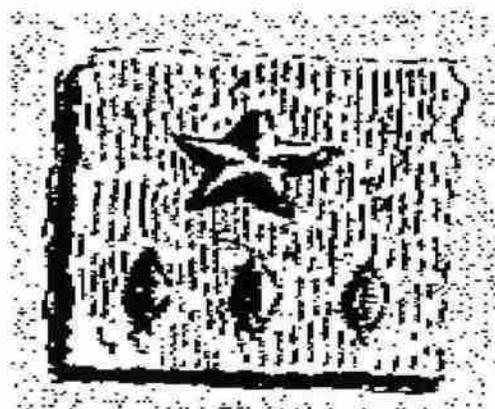
Cette chappellenie ne devait pas s'y desservir longtemps encore. Lors de la visite faite par le grand-vicaire de l'évêque de Nantes en 1564, il fut enjoint de célébrer dans l'église-mère la messe qui se disait dans la chapelle de Sainte-Marie la Blanche, attendu qu'elle ne pouvait pas s'y célébrer sans danger.

Il est facile de conjecturer que ce danger provenait de l'état lamentable de la chapelle. Le procès-verbal d'une autre visite faite en 1638 ne laisse aucun doute sur ce point. Cet acte, mentionnant la chappellenie fondée le samedi « à la chapelle de la Blanche », ajoute qu'elle « se dit à présent en l'église de Rezay à cause de la ruine de ladite chapelle fondée par les deffunts sieurs de la Trocardière, dont est chapelain missire Jan Peillac, vicaire perpétuel, qui la sert ».

Du reste, à cette dernière date, la chapelle était à la veille de sa reconstruction. Quatre ans plus tard, le 25 mars 1642, avait lieu la bénédiction de la chapelle de N.-D. de la Blanche, depuis peu réédifiée. L'acte de la bénédiction est signé : Peillac, recteur ; de la Tribouille ; Brossard, Guiheneuc, éc. Gabard de la Maillardière ; Fourré, écuyer, seigneur de la Cheminaudaie ; Le Loup, écuyer, seigneur du Bois.

Les titres cités plus haut nous ont appris les rapports qui existaient entre la chapelle de la Blanche et les seigneurs de la

Trocardière. Ces seigneurs s'en regardaient comme les fondateurs. La chapelle était marquée de leurs armes. C'est en effet, l'écusson de leurs armes que l'on a recueilli lors de la démolition de la chapelle. On peut voir, dans le Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes, p. 167, que Claude Brossard, seigneur de la Trocardière, maire de la ville en 1583, portait « de sable à trois losanges d'argent, posés en fasce, au chef d'argent chargé d'une étoile de gueules ». L'écusson qui a été trouvé doit dater de la reconstruction de la chapelle. Il peut être de Jean Brossard, qui vivait encore en 1633, ou de Philippe Brossard, son fils, qui fut seigneur de la Trocardière après lui.



Armes des seigneurs de la Trocardière

Par suite de l'union de la seigneurie de la Trocardière au comté de Rezé, Joseph-Claude de Monty mentionne dans son aveu de 1749 un « droit de banc dans la chapelle N.-D. de la Blanche, adossé à un mur du côté de l'Évangile, ainsi qu'il a toujours été et qu'il y est encore actuellement. »

La chapelle de la Blanche était un lieu de pèlerinage.

Nous avons vu que, au XV^e siècle, Nantes y venait en procession, comme à Saint-Sébastien et à Doulon. Les luttes de protestantisme dont Rezé et les environs eurent à souffrir semblent avoir été la cause de la ruine de ces pèlerinages et de la chapelle qui en était l'objet. Après nous avoir parlé des

processions de Saint-Donatien, de Doulon et de Saint-Sébastien, que l'on faisait encore de son temps, c'est-à-dire dans le premier tiers du XVIII^e siècle, Travers ajoutait : « On ne parle plus de celle de Notre-Dame de la Blanche. » Mais il est à remarquer qu'il ne parlait que des processions de la ville de Nantes. Si la chapelle, restaurée au XVII^e siècle, ne reçut plus les processions nantaises, elle n'en fut pas moins grandement vénérée dans le pays.

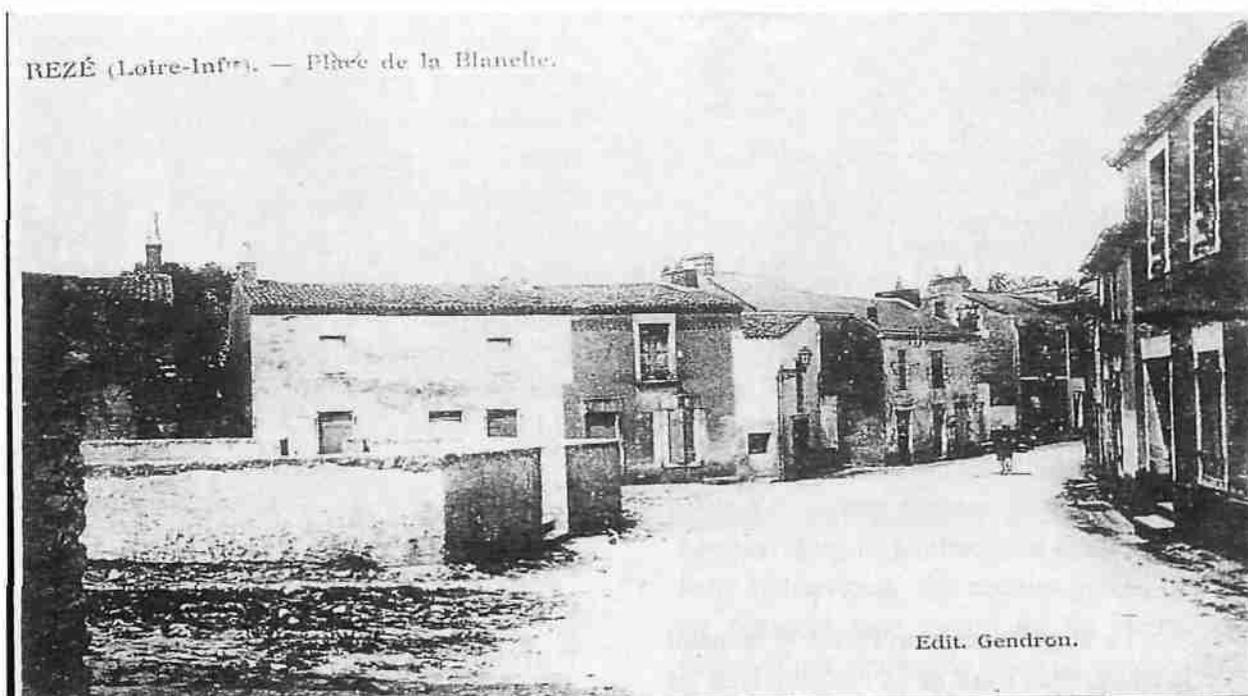
La dévotion qui y était établie était particulièrement chère aux habitants de Rezé. A la Révolution, lors de la spoliation des biens ecclésiastiques, ils firent une démarche pour qu'elle fût exemptée de la vente dont elle était menacée.

Leur pétition fut examinée par le Directoire du District la veille du jour où cette vente devait se faire. Dans sa séance du 30

décembre 1791, le District prit la délibération suivante :

« Vu la pétition des habitants de la paroisse de Rezé tendante à conserver pour l'utilité du culte religieux la chapelle de la Blanche située près le bourg de Rezé, dont la vente au profit de la Nation est indiquée à demain trente et un de ce mois, et le suppléant du procureur-syndic entendu,

« L'Administration est d'avis que la requête cy-devant soit communiquée au Conseil général de la municipalité de Rezé pour avoir ses réponses sur l'utilité de la conservation de la chapelle de la Blanche, à la charge des habitants de la paroisse de ce lieu, et que, provisoirement, il soit sursis à la vente tant de la chapelle que des objets qui en font partie. »



Mais cette démarche resta sans succès. Le 26 mars 1792, on adjugea au sieur Jean Dupuy, fournisseur pour les navires, tant pour lui que pour les autres qu'il pourra nommer dans le temps accordé par les décrets, « la chapelle nommée la chapelle de la Blanche, située paroisse de Rezé, telle qu'elle est

comprise et désignée au procès-verbal d'estimation du en date du déposé aux Archives de l'Administration ».

A la suite de sa vente, la chapelle fut transformée en habitation. En 1843, Verger écrivait : « La chapelle de la Blanche, à

l'extrémité ouest du bourg de Rezé, n'a rien de remarquable, on en a fait une habitation particulière ».

La chapelle de Notre-Dame de la Blanche s'élevait à l'angle d'un carrefour, ou plus exactement d'un *trivium*, formé, d'un côté, par la route qui conduit de l'église de Rezé au bourg de Bouguenais, et, d'un autre, par un chemin qui, bordé d'abord par des maisons, puis par des murs de jardins, finit par se perdre dans une grande tenue appelée « les champs Saint-Martin ».

Il est à remarquer que ces champs sont remplis de débris de tuiles à rebord, de briques

et de poteries gallo-romaines. On les remue à la pelle ; ils émergent à la surface du sol ; et bien que, souvent déjà, on en ait retiré des échantillons les plus variés de la céramique gallo-romaine, on peut encore y cueillir des fragments de poterie samienne, des cols d'amphore, des bords, des panses ou des fonds de toutes les formes de vases en usage chez les gallo-romains.

La chapelle s'élevait sur le bord d'une voie romaine qui partait du pont de Pirmil et se dirigeait à Saint-Père-en-Retz en traversant Rezé et en passant devant les Couëts où, au XVII^e siècle, était fondé l'antique prieuré de ce nom.



La chapelle se trouvait sur le montant de la route, dans l'axe de la rue principale de Rezé. Son entrée principale était à l'ouest, au niveau naturel du terrain. Elle avait une autre petite entrée latérale du côté de la route de Rezé à Bouguenais.

Les murs du chœur émergeaient d'une petite esplanade fait de terres rapportées et qui dominait d'un mètre à 1^m50 le niveau de la rue.

Quand la chapelle était encore debout, on remarquait extérieurement, près de cette petite porte latérale, sur la gauche en entrant, un échantillon assez considérable de l'appareil cubique gallo-romain. C'était le seul endroit où le mur de la chapelle avait été décrépi sur quelques points. On y voyait plusieurs assises de cubes de granit rougis qui avaient dû subir l'épreuve du feu et qui s'effritaient au frottement.

A la visite que nous avons faite à la chapelle avant sa démolition, nous avons aussi remarqué dans cette même partie du mur, à une hauteur de 1^m50 à 2 mètres, des traces de ciment rouge. Depuis, nous avons relevé sur le chantier des échantillons de ce ciment qui présentait tous les caractères du ciment gallo-romain.

Ce mortier différait, au moins par sa couleur, de celui qui a été employé dans la partie inférieure du mur. Ce dernier, y compris celui qui fait le jointoiment de pierre, est blanc dans toute la partie du mur qui a été conservée.

Il eût été très utile de faire décrépiter, à partir du sol, tous les murs de la chapelle. On eût pu ainsi, distinguer tout ce qui avait subsisté de la construction primitive à travers les modifications que ce monument a subies dans le cours des temps. Malheureusement, l'éloignement de Rezé, l'incertitude de l'époque à laquelle on devait abattre la chapelle ne nous permettaient pas de suivre ces travaux ; et lors de la visite que nous fîmes à Rezé avec les membres de la Société d'Archéologie, il était trop tard pour faire des observations qui eussent été d'un grand intérêt.

La chapelle, en effet, était démolie jusqu'au ras du sol ; le carrelage avait complètement disparu, les seuils des deux portes en avaient été enlevés : de sorte qu'il ne restait plus aucun élément pour indiquer le niveau du dallage.

Ne pouvant, par suite, faire porter nos recherches que sur les fondations enfouies dans le sol, nous commençâmes, grâce à la complaisance des ouvriers chargés de cette démolition, par faire dégager à l'intérieur de l'édifice la partie du mur qui correspondait au petit appareil gallo-romain précédemment visible à l'extérieur.

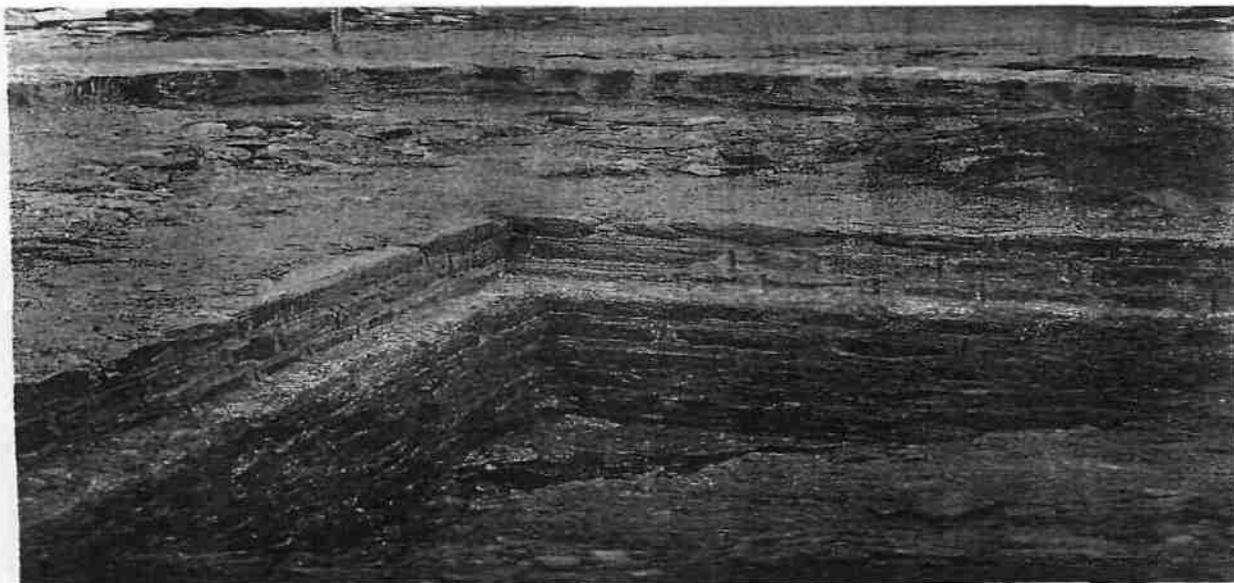


Notre-Dame de la Blanche – Rezé
dessiné à la plume
René Perrin
N° inventaire 962-7-16
Musée Dobrée

Les premiers coups de pioche donnés sur ce point mirent à jour un parement dont l'origine gallo-romaine ne laissait aucun doute. Toute la partie découverte présentait plusieurs assises de pierres de granit de 0m08 à 0m10 de hauteur, dont le jointoiment était d'une très belle conservation. Sur certains points, il avait été conservé trois assises de ces pierres au-dessus d'une retraite de 0^m06 de chaque côté. Ces assises étaient composées de pierres égales en hauteur, mais non en longueur, la longueur allant de 0^m08 à 0^m25 environ. Au-dessus de la retraite, le mur mesurait 0^m66 d'épaisseur. Dans toute la partie mise à jour, on ne rencontra aucune chaîne de briques sur trois rangs comme on en voit dans les murs gallo-romains de l'Evêché et de la Retraite. Nous

croyons devoir consigner ici cette observation qui est en opposition avec celle que faisait M. Parenteau. Parlant, en effet, à l'occasion de la découverte du laraire dont il sera question plus loin, du mur auquel il adhérait, il dit que ce

mur était construit « en petit appareil régulier, avec trois rangs de briques, disposition que l'on rencontre partout à Ratiate ». Il est à remarquer que les murs de notre petit édifice ne présentaient pas cette disposition.



Chapelle de Notre-Dame de la Blanche
Fondations : angle sud-ouest

Ce premier dégagement terminé, on procéda au même travail sur tout l'angle dont ce mur formait un côté. On put constater que le mur plongeait à une profondeur de 0^m32 au-dessous de la retraite. A sa base régnait une assise de pierres posées à froid sur le sol et formant un empattement de 0^m08. L'angle primitif du monument était intact. Toute la partie découverte présentait le même appareil également jointoyé au mortier blanc. Le jointoiement était d'une régularité parfaite au-dessus de la retraite; quant à la partie inférieure, le jointoiement avait été très soigné sur un point et négligé sur un autre. Il semble

que de cette négligence partielle on peut conclure que le niveau de la retraite donne le niveau de l'aire du monument primitif; et les 0^m52 qui se trouvent au-dessous de cette retraite peuvent être regardés comme des fondations. Les joints tirés au fer avaient une raison de décoration: il était inutile de prendre

régulièrement cette peine pour un travail qui ne paraissait pas.

De l'existence de ce jointoiement, nous tirerons une conclusion: c'est que ces murs n'ont jamais été revêtus d'un enduit. On ne prend pas en effet la peine minutieuse de faire des joints pour les cacher. Cet appareil, si soigné, devait servir de décoration pour le petit monument. Cette observation a son importance. Elle montre que les Gallo-romains n'étendaient pas toujours un enduit, même sur les murs intérieurs de leurs constructions.

A l'extérieur, dans la partie décrépie qui laissait voir précédemment plusieurs de ses assises cubiques, le mur n'avait conservé aucune trace de jointoiement. Ce côté étant exposé à l'air et aux vents de l'ouest, il est à croire que cette partie plus délicate de la construction s'était effritée sous l'action désagrégeante des agents atmosphériques: quant à la partie du mur enfouie sous terre, elle

y aura plutôt trouvé un agent de conservation. Lors de la découverte du mur gallo-romain enfoui sous l'évêché de Nantes, on put remarquer que, sur plusieurs points, le mur avait conservé des joints dans toute leur fraîcheur primitive avec toute la délicatesse de leurs rainures, et on les aurait dits tirés au fer depuis peu de temps.

Si ce mur eût été seulement conservé dans toute la hauteur accusée extérieurement par des assises cubiques, c'est-à-dire sur une hauteur de 1^m50 environ, son étude eût donné matière à bien des observations importantes. On eût vu jusqu'à quel point s'élevaient ces assises jointoyées formées de pierre de longueur inégale ; à quel point commençaient les assises cubiques ; où cessait l'emploi du mortier blanc, et, par suite, où commençait l'emploi du mortier rouge. On eût pu faire d'autres constatations encore qui, peut-être, aurait permis d'établir que la partie gallo-romaine de cette construction accusait deux époques différentes : ce qui eût fourni un élément de plus pour sonder le mystère de son origine et de sa destination.

Mais, ici, tous les regrets étaient inutiles, et pour procéder à cette recherche, il fallait nous contenter du mur de fondation et de la partie du mur d'élévation qui n'a été conservée que parce qu'elle se trouvait abaissée au niveau de la place pour la création de laquelle on détruisait ce petit monument.

Après le dégagement complet de son angle sud-ouest, nous passâmes à son angle sud-est, qui formait un des angles du chœur, et, en même temps, l'angle de tout l'édifice au moment de sa destruction.

Dès les premiers coups de pioche, on put remarquer que les deux murs qui formaient ce dernier angle n'avaient rien de commun avec les deux murs d'angle que l'on avait déjà mis au jour. Pas de trace d'appareil, pas de retraite, mortier différent, moellon irrégulier, morceaux de tuffeau mêlés à d'autres pierres, tout annonçait une époque différente. Il était

évident que ce mur n'était pas la continuation de celui que nous avions commencé à faire dégager. Afin de connaître la longueur de ce dernier, qui nous intéressait le plus, nous le fîmes filer à partir de l'endroit où il avait été déchaussé, travail qui nous conduisit, à 6^m80, de l'angle sud-ouest à un autre angle qui présentait en tout les mêmes caractères que le mur que faisons filer, et la plus parfaite homogénéité avec lui. Le retour d'angle mesurait la même épaisseur de 0^m66 ; au-delà de cette épaisseur, l'enlèvement de quelques pierres du mur qui, du dehors, paraissait sa continuation, montra clairement que tout ce qui faisait le chœur de la chapelle avait été accolé au monument primitif que nous cherchions à reconstituer. Ce travail nous donna la longueur de ce monument ; afin d'en avoir la largeur, nous fîmes chercher à dégager son angle nord-ouest. Il était en tout semblable à l'angle sud-ouest, présentant la même retraite, les mêmes assises, le même jointolement, la même épaisseur. Il n'était pas douteux qu'il avait appartenu, lui aussi, au monument primitif ; par suite, nous avons la largeur cherchée : en mesurant la distance entre l'angle sud-ouest et l'angle nord-ouest, on lui trouva 6^m80 dans l'œuvre. Il était donc établi que le monument primitif présentait la forme d'un carré.

Le déchaussement des murs permettait de les suivre sur trois côtés du monument : ceux du nord, de l'ouest et du sud. Restait à rechercher celui de l'est, auquel avait été accolé le chœur de la chapelle. La fouille faite en cet endroit permit d'établir que ce mur avait été démoli jusqu'au-dessous du sol, antérieurement à la démolition de la chapelle. Il n'en avait subsisté par redans que l'amorce qui faisait l'angle avec le mur gallo-romain dégagé en premier lieu.

Il est naturel de croire que ce mur a été démoli jusqu'à ses fondations lors de la construction du chœur de la chapelle, à une époque qu'aucun indice ne nous permet de déterminer. Les trois murs qui formaient ce chœur ne présentaient aucun caractère

d'architecture : au dehors ils n'étaient appuyés par aucun contrefort. Il eût fallu surveiller la démolition pour voir si la forme de ses baies primitives aménagées en fenêtres d'habitation

ne permettait pas de les attribuer aux réparations qui se firent à la chapelle de 1638 à 1642.



Chapelle de Notre-Dame de la Blanche
Fondations: Vue d'ensemble : au haut, l'angle sud-ouest ; à gauche, l'angle sud-est

La démolition du mur oriental de notre édicule nous a privés du moyen d'établir d'une façon indiscutable par où on y entrait. Mais les trois autres côtés, bien qu'ils aient été conservés sur une hauteur suffisante pour renfermer un seuil, ne nous ont offert aucun indice d'ouverture. Par suite, il est naturel de penser que la façade du monument se dressait à l'est, à l'extrémité et dans l'axe de la rue. Plus tard, on démolit cette façade, on la remplaça par le chœur de la chapelle qui se trouva ainsi placé à l'orient, et on reporta l'entrée principale de la chapelle à l'ouest, lui donnant, par ce moyen, l'orientation en usage dans les monuments chrétiens.

Quelle est l'origine ? Quelle a pu être la destination primitive de cette petite construction ?

La première chose que l'on y remarque, c'est sa simplicité, son exigüité. Elle

se compose d'une pièce unique qui ne mesure dans son œuvre que 6^m80 sur ses deux côtés.

A ne considérer que cette exigüité, on conclura que cet édicule n'a jamais pu servir d'habitation. Les Gallo-Romains n'auraient jamais consenti à se loger dans une chambre unique si étroite. Socrate, lui-même, ne se fût pas contenté d'une si petite maison. Il n'aurait pas trouvé à s'y loger tout seul, sans parler de ses amis.

L'isolement de cette petite construction au milieu d'une place ne permet pas plus d'y voir une servitude d'une habitation voisine. Elle s'élevait à la place d'honneur, au milieu d'une place à laquelle aboutissait la voie principale de Rezé, à l'endroit où cette voie faisait un coude et, en même temps, un angle avec un autre chemin.

Cette petite place a tous les caractères de celles que les Romains appelaient du nom

de *trivium*, de *compitum*. Pour connaître la nature du monument qui s'y élevait, on est donc autorisé à rechercher quel genre d'édifice décorait ces endroits. Or, dit M. Saglio, « sur ces emplacements il était d'usage d'élever les chapelles qui recevaient les images des divinités protectrices ». Ces chapelles étaient loin d'avoir les proportions des temples : elles consistaient en une salle unique dans laquelle en exposait la statue de la divinité. Elles étaient plus particulièrement désignées sous le nom d'édicule, *oedacula*, diminutif d'*oedes*, expression plus spécialement réservée aux temples plus importants.

L'examen du lieu où se trouvait ce petit monument, la connaissance des usages en vigueur à Rome et dans tout l'Empire, ne nous laisse donc aucun doute sur ce premier point. L'édifice primitif auquel ont appartenu les fondations découvertes sur un *trivium* de Rezé a été un de ces édicules que les Romains aimaient à placer dans les carrefours. Il a été élevé en l'honneur d'une divinité payenne. Ce ne fut que plus tard, lorsque le christianisme utilisa les édifices payens qui n'avaient pas été renversés, qu'il reçut une nouvelle destination.

Il n'est pas téméraire d'avancer qu'il était déjà affecté au culte chrétien au moins au VI^e siècle. La paroisse de Rezé est sous le patronage de saint Pierre ; près de l'église, dans le cimetière, comme près de l'église de Saint-Similien, il y avait une chapelle de saint Symphorien. Ce sont là des indications qui, en général, prouvent une haute antiquité en faveur du christianisme d'une localité.

A ces raisons générales, Rezé en ajoute de particulières. Au VI^e siècle, cette localité était une cité épiscopale. Au premier concile d'Orléans, en 511, il y avait un évêque que *signait Adelphius de civitate Ratiatica*. Adelphius de la cité de Rezé, et la découverte d'un anneau épiscopal dans une tombe de Rezé, est venue ajouter une grande valeur à l'autorité de ce document.

Or, si cet évêque a fait choix de Rezé pour son siège, il est à croire que le christianisme de cette cité n'a pas été étrangère aux raisons qui ont déterminé ce choix.

D'ailleurs, on sait que l'établissement certain du christianisme à Rezé date au moins du VI^e siècle. Grégoire de Tours nous a rapporté que, à l'extrémité du Poitou, adjacente à la cité de Nantes, c'est-à-dire dans le bourg de Rezé, *in vico Ratiatensi*, Lupien, baptisé par saint Hilaire, mourut revêtu encore des vêtements blancs de son baptême, vêtements que le baptisé portait pendant les huit jours qui suivaient la réception de ce sacrement.

Comme Nantes, comme toutes les cités gauloises, Rezé, qui a porté la qualité de *civitas*, a dû recevoir le christianisme de très bonne heure ; la nouvelle religion a d'abord été apportée dans les villes : elle s'y est implantée avant de se répandre dans les campagnes, et, dès 376, les lois romaines la distinguaient de l'ancienne en appelant cette dernière « paganisme », c'est-à-dire « religion de la campagne, des paysans, des ruraux ».

Etant établi que cet édicule a été primitivement un temple, il resterait à chercher quelle divinité y a été honorée. Les divinités du paganisme étaient nombreuses. Par suite, cette recherche est des plus difficiles et nos fouilles rapides n'ont pas fourni d'élément pour la faire aboutir avec succès. Voyons, cependant, si des éléments tirés d'ailleurs ne fourniraient pas quelque lumière sur ce point.

Dans sa lutte contre le paganisme, le christianisme a parfois cherché à substituer au culte d'une divinité celui d'un saint qui avait quelque rapport avec elle par son nom, par ses attributions, d'une façon quelconque. Ainsi, le culte de Mercure a été supplanté sur certaines élévations par celui de l'archange saint Michel, sous la protection de qui la liturgie catholique place la conduite des âmes au moment de la mort. La localité de Saint-Michel-Mont-Mercure (*Vendée*) conserve toujours un souvenir de cette substitution.

Ici, le nom de « Notre-Dame-la-Blanche » renfermerait-il une indication capable de retrouver la divinité adorée autrefois dans notre édicule ? On pourra dire qu'il y avait dans le paganisme une déesse qui était si honorée dans les carrefours qu'elle tirait une de ses qualifications de cette particularité. C'était Diane qui a été aussi appelée Arthémis, Phébé, Hécate, Séléné ou la Lune : elle était tout spécialement désignée sous le nom de *Trivia*, la déesse du *trivium* des carrefours. Ne serait-ce pas elle que Notre-Dame-la-Blanche aurait remplacée dans la vénération des habitants de Rezé ?

Sans chercher si Diane a été désignée couramment sous le nom de « la Blanche » semble avoir été moins un qualificatif de la sainte Vierge que de l'endroit. Le titre de 1411, cité plus haut, appelle notre monument « la Chapelle Blanche de Notre-Dame de Rezé » ; il attribue la qualité à la chapelle et non pas à la Vierge. Plusieurs des autres titres concernant cette chapelle l'appellent non pas « Notre-Dame-la-Blanche », mais « Notre-Dame-de-la-Blanche » ; d'autres, concernant l'endroit où elle se trouve, l'appellent « le village de la Blanche » ; au XVII^e siècle, on trouve à Rezé un René Cottineau qui porte le titre de « sieur de la Blanche ». Le nom de « la Blanche » est aujourd'hui encore attribué à toute la partie du bourg qui entoure la chapelle.

Toutes ces indications portent à croire que la chapelle de Notre-Dame a tiré son nom de « la Blanche », de la localité où elle se trouve. Bien que dans le diocèse, à Guérande, on trouve une autre chapelle appelée Notre-Dame-la-Blanche, les raisons que nous venons de donner empêchent, pour Rezé, d'affirmer que le qualificatif de « Blanche » doive s'appliquer à Notre-Dame, par opposition à celui de Notre-Dame-la-Noire, appliqué à des vierges de bronze, où par allusion aux paroles : « Je suis noire, mais belle », *Nigra sum sed formosa*.

Avant de chercher d'autres raisons pour voir dans Diane la divinité honorée

autrefois dans l'édicule de notre *trivium*, il faudrait d'abord prouver que ce qualificatif de « Blanche » a désigné une personnalité et non pas un endroit.

Il est vrai que l'on pourrait avancer que l'endroit a tiré son nom d'une statue blanche qui s'y serait trouvée autrefois : mais ce serait une nouvelle conjecture qui n'apporterait à son appui aucune découverte, aucun fait, aucune tradition.

A la place de la divinité souvent honorée dans les carrefours, une particularité locale nous en fait proposer d'autres honorées dans les mêmes lieux ; les Dieux Lares, *Lares compitales* : les Lares des *compitum* ou des carrefours.

Les dieux Lares étaient en grand honneur chez les Romains. Auguste imprima à leur culte une impulsion puissante. A Rome, on leur éleva des autels ou de petits édifices presque à tous les coins de rues.

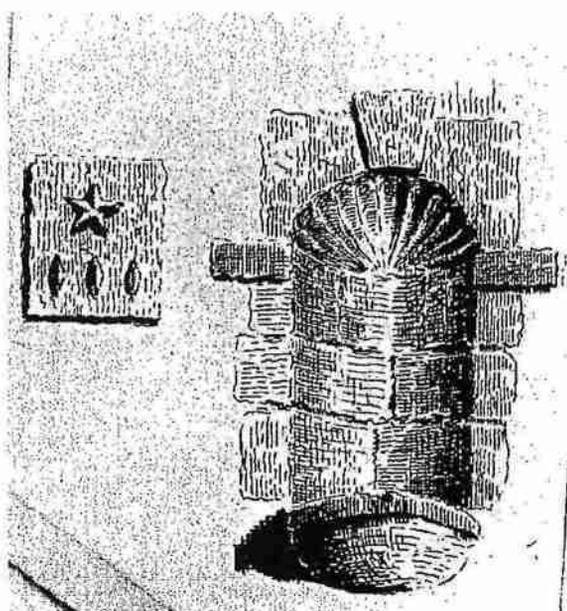
Que ce culte ait été transporté en Gaule et jusqu'à Rezé, notre Musée d'Archéologie nous en offre une preuve incontestable. Une de ses vitrines conserve un très curieux laraire trouvé précisément à Rezé, en 1863, en creusant les fondations de la nouvelle église à 2 mètres de profondeur dans le sol.

Il est vrai que c'est un laraire privé, c'est-à-dire consacré aux divinités honorées spécialement dans la maison. Mais le culte des Lares domestiques avait son pendant dans celui des Lares publics. De ce que l'existence de l'un est constatée dans un endroit, on peut conclure que l'autre y existait également.

Nous reconnaissons volontiers que l'on pourra opposer à cette hypothèse l'opinion émise par M. E. Saglio : « Les *sacella*, dit-il, ou *oedicolae* des *Lares compitales*, même après que leur culte eut pris sous Auguste un développement nouveau, n'étaient que des autels en plein air, au-dessus desquels on les voyait eux-mêmes figurés dans une niche ou sous un fronton ».

Mais cette description ne convient nullement à des édicules reproduits à l'article *compitum* dans le même ouvrage, ainsi que dans le dictionnaire de Rich, d'après des peintures de Pompéi : l'on ne s'est contenté de ces autels ou de ces niches en plein air, adossés à un mur, que lorsque l'exiguïté de l'endroit ne permettait pas la construction d'un édicule particulier.

Dans d'autres endroits, le même auteur a écrit les lignes suivantes :



Une niche de la chapelle

« Il n'est d'ailleurs pas téméraire de supposer que si les Lares, divinités d'un caractère modeste et issues du culte domestique, n'ont possédé à Rome que peu de temples proprement dits, ils ont dû être honorés dans tous les quartiers, et cela dès les débuts de la République, par des chapelles analogues aux antiques *compita des pagi*. Il en fut de ces chapelles comme de celle des *Argei* avec lesquelles la piété a dû les mettre en rapport ; un grand nombre disparut dans l'*envahissement progressif des emplacements* jadis consacrés par le besoin de monuments plus luxueux ou de carrefours plus appropriés à une circulation active ».

« En ce qui concerne les chapelles mêmes, avec les édicules et les autels élevés ainsi sur tous les points de la ville au croisement des rues, sur les confins des régions et des quartiers, on a retrouvé les ruines d'un certain nombre ».

L'opinion que nous émettons ne renferme rien de contraire à ces passages, et, sans prétendre apporter à la question des raisons ou des documents qui entraînent la conviction, nous nous bornons à faire ces observations dans la pensée qu'il est bon de recueillir et de grouper les faits et les idées, afin que, de leur rapprochement, on puisse tirer des conclusions qui mettent sur la voie de la vérité.

Quoi qu'il en soit, nous n'hésitons pas à avancer que la construction gallo-romaine qui vient d'être démolie était d'un grand intérêt et que sa destruction est regrettable. Les voisins y gagneront sans doute un peu plus d'air, une vue un peu plus étendue, mais si, à ce point de vue borné, cette destruction est un gain pour eux, elle est une perte pour toute la localité. Le bourg de Rezé a perdu un de ses plus vulnérables titres d'antiquité et de noblesse : un monument qui s'élevait sur un de ses carrefours lorsqu'il était qualifié de cité de Rezé, *civitas Ratiatica*. Il a perdu en intérêt pour les archéologues et les touristes. Beaucoup de visiteurs se seraient rendus à Rezé pour contempler une conservation intelligente d'un petit édifice gallo-romain : il est douteux qu'ils fassent l'honneur de se déplacer pour une petite place quelconque qui n'enchaîne plus dans son sous-sol que quelques fondations de ce vénérable édifice.

Peut-être se trouvera-t-il à Rezé des gens qui croiront que l'on aurait dû, dans la circonstance, tenir compte du sentiment de la Société d'Archéologie, sentiment qui en vaut bien d'autres dans cet ordre de choses. Peut-être même que, un jour, lorsqu'ils seront parvenus à l'âge et aux connaissances qui permettent d'apprécier sainement les choses, les enfants qui pourront, désormais, prendre

leurs ébats joyeux sur cette place minuscule, regretteront-ils que, pour favoriser ces ébats, on ait appauvri leur bourg de son plus précieux

titre d'antiquité et substitué la banalité d'une place à un édicule vénérable unique dans tout le pays.

Ile des Chevaliers, un terrain à géométrie variable

Par Jean Seutein

Nous savons combien le profil des îles de Rezé fut sujet à variation. Un acte datant de 1847, donc du milieu du 19^e siècle, nous le confirme.

Les propriétaires d'alors étaient souvent sujets à des tracasseries de ce fait, car il n'y avait parfois plus beaucoup de rapports entre la terre décrite dans les actes et ce qui se voyait sur place. C'était le cas du terrain de Simon-Pierre Aguesse, inspecteur des contributions à Quimper, qui, par courrier, explique à M^e Sibille, avoué et avocat à Nantes, comment, en peu de temps, la géographie des lieux avait été transformée.

Une dizaine d'années plus tard, on construisait un pont sur le Seil, mais c'est la chaussée sur levée le long de la Loire, construite vers la fin du siècle, qui allait relier les îles entre elles et couper définitivement les boires transversales entre Loire et Seil, à l'origine des ennuis de S.P. Aguesse, qui écrit :

« La prétendue différence entre la situation indiquée par mes titres et la position du terrain dont ma famille et moi nous jouissons sans contestation depuis l'année 1694, c'est-à-dire depuis plus de 170 ans, s'explique facilement par le dessèchement du bras de la Loire qui traversait l'île du nord-est au sud-ouest et qui séparait l'île des Chevaliers de celle de Trentemoult.

En effet, en 1694 et antérieurement, ce bras de la Loire, qui était assez considérable pour porter bateau, commençant au-dessous des maisons de la Basse-Ile, cotoyait, ainsi que les coulées et ravins l'indiquent encore, les terres de Norquiouze et venait aboutir dans le Seil de Rezé, à la tête de l'île appartenant à M. de Monti qu'il laissait à l'ouest, et la queue de terrain appartenant aux héritiers Locquay et

Aguesse qu'il laissait au levant. Au point de jonction, il existait encore, comme les anciens habitants de l'île peuvent le prouver, il (y) a 50 à 60 ans, une anse ou bras de rivière dans lequel les pêcheurs mettaient leurs barques à l'abri, et qui leur servait de gare dans les temps de glaces.

Cette gare a été peu à peu comblée par les sables et les plantations qui ont été faites ont obstrué, dans cette partie, le cours du bras de la Loire. Ce bras, lui-même rempli de sable, s'est comblé de manière que, dans les débordements, les eaux, ne trouvant plus d'issue faite de ce côté, se sont fait un passage vers le sud et ont séparé la propriété du Sieur Aguesse de la queue de l'île des Chevaliers à laquelle elle était attachée, en y formant un ruisseau qui sert aujourd'hui de limite entre les deux îles et qui, le réunissant aux terres de Norquiouze, semble en avoir changé la position. »

S.P. Aguesse a donc vu sa terre située à la pointe aval de l'île des Chevaliers en être détachée pour venir s'accoler à l'amont de l'île de Norquiouze, devenue elle-même une simple partie de l'île de Trentemoult.

A l'origine du comblement du bras primitif, il y a les plantations d'oseraies partout où cela était possible. Elles fixaient les sables et la vase, mais empêchaient les eaux de suivre leur cours naturel, ici au détriment de S.P. Aguesse.

Le terrain litigieux se situait à-peu-près à l'emplacement du rond-point rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et rue de l'abbé Grégoire. Le paysage a bien changé.

Nez le 2^e Decembre 1847.

Monsieur.

Je vous prie de joindre aux pièces et aux titres que, dans votre demande, j'ai remis entre vos mains pour prouver ma propriété de terrain que je possède à Né à Né Norquionze, les observations ci-après que j'ai l'honneur de vous faire, sur la difficulté qu'on semble m'opposer concernant la position de la dite propriété.

La prétendue différence entre la situation indiquée par mes titres et la position du terrain dont ma famille a joui nous jouissons sans contestation depuis l'année 1696, c'est à dire depuis plus de 170 ans, s'explique facilement par le détachement du bras de la Loire qui traversait l'Île du Nord-Est au Sud-Ouest, et qui séparait l'Île des Cheslières de celle de Frontenault.

En effet au 1696 et antérieurement, ce bras de la Loire, qui étoit assez considérable pour porter bateau, commençant au dessous des maisons de la Buasse Île, couroit, ainsi que les coulin et ruisseau l'indiquent encore, les terres de Norquionze et venoit aboutir dans le bas de Neze, à la tête de l'Île appartenant à M^r Demurte qui la laissoit à l'ouest, et la queue du terrain appartenant aux Bon Loguery ou Leguesse qui la laissoit au levant. À ce point de jonction il existoit encore, comme les anciens habitants de l'Île peuvent le prouver, il a pu à ces époques se former un bras de rivière dans lequel les bœufs mettoient leurs bœufs —

à Serbi, et qui l'avoit garni de Gara dans les temps de glaces.

Cette gara a été peu à peu comblée par les sables, et les
qui ont été faites ont obtenu dans cette partie le cours du
cours lui-même rempli de sables d'est comblé de manière
le débordement, les eaux ne trouvent plus d'issue facile
sont fait un passage vers le sud et ont séparé le pays
aqueux de la queue del' Isles Chevaliers à laquelle elle
on y formant un ruisseau qui sert aujourd'hui de limite
deux Fleu, et qui la réunissent aux terres de Norquiva
en avoir chargé la position.

Le terrain possédé par M. Lygessa est donc bien ce
par les terres à la queue del' Isles Chevaliers, et s'il n'en
s'est formé en remplacant les eaux de la Laine qui coule
Nord a changé la limite entre les deux Fleu et a pu faire
ce terrain, il dépendait de Norquiva, il n'en est pas moins
seroit indiqué par les terres et ne jamais fait partie
de ce terrain.

Fait l'honneur d'être bien parfaitement,

Monsieur,

Très humble
obéissant serviteur
Aqueux

François Codet - Rapports de mer

François Codet, capitaine de vaisseau, est le dernier marin d'une longue lignée. Il a écrit une histoire familiale dont nous avons déjà publié des extraits avec son autorisation. Nous en présentons d'autres ici consacrés aux rapports de mer que les capitaines de navires étaient tenus de fournir à l'administration.

RAPPORTS DE MER

Goélette "**Aline**", le 24 août 1857.

Capitaine J.B **Codet**, M. Jouet, courtier.

L'an 1857, le 24 août, devant nous, Président du tribunal de commerce de Nantes, a comparu le capitaine Codet, commandant la goélette "Aline", de Nantes, lequel a fait le rapport suivant :

« Je suis parti de Stockholm le 16 juillet dernier avec un chargement de fer à destination de Nantes avec du vent de SO. Depuis ce jour jusqu'au 23, où j'ai mouillé en rade d'Elseneur, j'ai toujours eu du vent contraire ; le 24, j'ai appareillé et continué mon voyage ; le 29, près du cap Skagen, à 6 heures du matin, le nommé Dillion Pierre, Joseph, Marie étant à travailler au gréement dans les haubans de misaine est tombé à la mer ; aussitôt j'ai fait mettre le navire en panne, fait jeter une espare à la mer et disposer à y jeter le canot quand tout à coup nous avons vu Dillion disparaître près du navire ; nous sommes restés un certain temps en observation et n'ayant pu rien découvrir nous avons repris notre route le 29 par une tempête. Nous avons relâché à Kristiansand. Le 7 août, vent calme et mer très grosse, le navire gouvernait difficilement et fatiguait beaucoup par les forts coups de roulis qu'il donnait, ce qui me fait croire que le fer pourrait bien être rouillé par suite des égoutes d'eau introduites dans le navire. Je suis entré en Loire le 20 et arrivé à

Nantes le 22 courant sans autre chose de remarquable.»

Ont aussi comparu les sieurs XY faisant partie de l'équipage après avoir entendu lecture de ce qui précède ont juré et affirmé que le rapport est sincère et véritable. Après lecture, le capitaine a signé. En conséquence, nous avons reçu le rapport sous notre seing et celui du greffier.

Goélette "**Aline**", le 5 septembre 1861.

Capitaine Jean-Baptiste Grégoire **Codet**.

L'an 1861, le 5 septembre, devant nous, Président du tribunal de commerce de Nantes, a comparu le sieur Codet, capitaine du brick-goélette "Aline" de Nantes, jaugeant 71 tx, monté de six hommes d'équipage. Le dit capitaine a fait le rapport suivant :

« Parti de Paimboeuf le 2 septembre à la marée pour monter la rivière, ayant un pilote à bord, j'atteignis la passe entre l'Île Pineau et l'Île de Bois où j'échouai. A la marée de la nuit, le temps étant très noir et très brumeux, je passai la passe en faisant draguer mon navire et je continuai ainsi, longeant l'Île de Bois, ainsi que les autres navires qui étaient à l'est de mon navire afin d'éviter des avaries. Mais le capitaine Riteau, du navire "*Eugène et Julie*", prit moins de précautions, malgré le temps sombre et brumeux, il se mit en route en faisant voile avec son hunier, son perroquet et sa grande voile ; de cette manière le navire "*Eugène et Julie*" est venu se jeter sur mon navire et s'est fait quelques avaries. Si le capitaine avait agi avec la même prudence que les autres navires en dérivant sur son ancre, il aurait pu étaler son navire avant de m'aborder. Si le capitaine Riteau a fait des avaries, ce n'est dû qu'à ses imprudences et mauvaise manœuvre. Je maintiens donc que le capitaine

Riteau est seul cause de mon abordage et seul doit en subir les conséquences ».

Le dit capitaine a fait le présent rapport pour la conservation de ses droits. Ont aussi comparu les sieurs Causic, second, et Guillaume, matelot, faisant partie de l'équipage dudit navire lesquels ont affirmé et juré que le rapport est sincère et véritable. Et le capitaine a signé avec les comparants.

Brick "**Rémora**", le 14 octobre 1863.
Capitaine **Codet** Joseph-Célestin.

L'an 1863, le 14 octobre, devant nous, Président du tribunal de commerce de Nantes, étant au greffe assisté de Me Le Huédé, commis greffier, a comparu le capitaine Codet, commandant le brick "Rémora" de Noirmoutier, jaugeant 114.35 tx, monté de huit hommes d'équipage tout compris, lequel a fait le rapport suivant :

« Je suis parti d'Arendal (Norvège) le 20 août, chargé de bois de sapin à destination de Nantes. Le 3 septembre je passais le Pas-de-Calais ; mon séjour dans la mer du Nord a été une série de vents continus variables du SO à l'ONO. Le 5, j'étais à 8 heures du soir par le travers de Beachy Head lorsque le vent souffla en furie ; je fus obligé de mettre en cape, ne pouvant plus faire de toile. Le 6, à 3 heures du soir, le vent continuant toujours, et perdant plutôt que de gagner, j'ai décidé, après consultation de l'équipage, d'aller sur rade de Dungeness où je mouillai à 4 heures du soir. Le 7, à 1 h 30 du matin, le vent de SO étant plus violent que la veille, et la mer devenue plus grosse, dans un coup de tangage, la chaîne cassa, et dans l'évolution j'ai fait dérader une goélette anglaise qui se trouvait derrière et sur laquelle je tombai. Enfin nous nous sommes séparés et chacun s'est dirigé de son côté ; je veillais d'éviter les autres navires qui se trouvaient sur mon vent ; ensuite j'ai mis en travers à sec de toile ; temps affreux, pas de vue ; à 4 h 30 du matin j'entendis un cri de

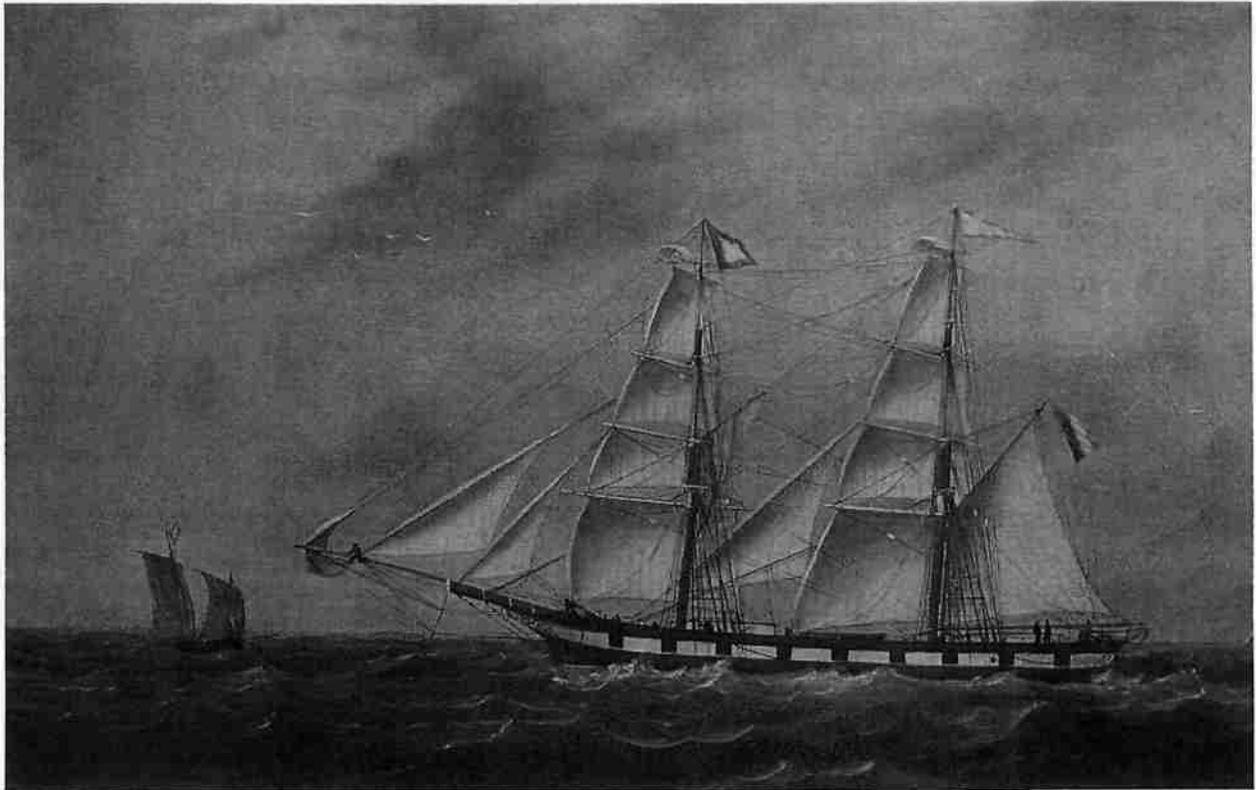
désespoir, sous le vent ; je regardai et je vis un point noir ; j'entendis crier de nouveau, je pris sous la main tout ce que je pouvais trouver pour porter assistance au malheureux qui se débattait contre une mort certaine lorsque j'ai été assez heureux pour pouvoir lui lancer une ligne de sonde qu'il a saisie du même coup et je l'ai hâlé à bord sain et sauf mais très fatigué. Je le fis immédiatement changer et coucher et il ne tarda pas à s'endormir. J'étais à cinq milles environ de la partie SO de Douvres. A 6 heures du matin, j'ai fait larguer les huniers sur les ris et couru sur la côte de France afin de remplacer dans le premier port que j'aborderais l'ancre perdue sur la rade de Dungeness. A 7 heures du soir, par le travers de Calais, toujours grands vents ONO, j'ai laissé arriver pour Dunkerque où je suis entré à 7 h du soir le 7 septembre ».

Le dit capitaine déclare faire le présent rapport pour la conservation de ses droits. Ont aussi comparu les sieurs Bormoir (second) et Quinio (matelot) faisant partie de l'équipage dudit navire les quels ont juré et affirmé que ce rapport est sincère et véritable. Et le dit capitaine a signé avec les comparants. En conséquence nous avons reçu le rapport sous notre seing et celui du greffier, après lecture.

Goélette "**Angèle-Marie**", le 20 mars 1871.
Capitaine **Codet** Jean-Baptiste Grégoire.

L'an 1871, le 20 mars, devant nous, Président du tribunal de commerce de Nantes, étant au greffe assisté de maître Arrault greffier, a comparu le capitaine Codet, commandant la goélette "Angèle-Marie" de Nantes, jaugeant 139.42 tx, venant de Dunkerque avec un chargement de diverses marchandises, lequel a fait le rapport suivant :

« Je terminai mon chargement de diverses marchandises le 11 février à l'estacade de l'est, après quoi je condamnai les



Beau bateau du brig "Docteur Ollive", Capitaine Jean-François Heurtin de Trentemoult

panneaux et préparai le navire à prendre la mer aussitôt le temps le permettant ; le 16, le temps toujours contraire, j'eus ordre du capitaine du port de passer le navire à l'estacade de l'ouest, où le navire éprouva l'échouage, ce qui le fatigua, le devant était très bas, et j'étais très incliné sur le côté ; à partir de cette époque je crus m'apercevoir d'une odeur de 3/6 (?) répandue dans le navire, ce qui me fit croire que quelques fûts avaient fatigué et coulé à la marée suivante ; je m'empressai de faire aller le navire une demi longueur plus de l'avant, ayant vu que dans cette place le navire était dans une meilleure position. J'y restai jusqu'au 26, le vent passant SE je partis à 4 heures du matin ; toute la journée beau temps. A 8 heures du soir le vent passa au sud-ouest, grand vent et pluie, ce qui m'obligea à relâcher sur la rade des Dunes, après consultation de l'équipage, où je mouillai le 27, à 11 heures du matin. Le 28, à 3 heures du soir, le vent passant à l'est, j'ai appareillé avec forte brise. Le 1^{er} mars, à 4 heures du soir au Conquet, même temps. Le 2, à 5 heures du soir au Four, calme et le vent passa au sud. Je dus louvoyer tout le chenal du

Conquet ; le 3, à 2 heures du matin, les vents ayant halé le SE, je fis route pour passer le raz de Sein, à 5 heures, le vent halant le SSE et au sud grand vent, qui m'obligea à relâcher à Camaret où je mouillai à 9 heures du matin, où je restai jusqu'au 7, où le vent passa au nord à 5 heures du matin. Le même jour, à 5 heures du soir, le vent passa au SO, grand vent, mer très grosse. Après consultation de l'équipage nous décidâmes de retourner prendre un abri en rade de Brest, où je mouillai à 9 heures du soir à Roscanvel. J'en repartis le 9, à 4 heures du matin avec les vents d'ouest. Le soir, le vent revint au SO, toujours gros temps, qui m'obligea à retourner à Roscanvel où je mouillai à 3 heures et passai le raz de Sein avec forte brise. A 6 heures du soir, dans le courau de Belle-Ile, le vent OSO. Je fis route vers le Pilier. Le 16, à 2 heures du matin, j'entrai en Loire où je mouillai à la pointe de Mindin. Le même jour, à 2 heures du soir, j'appareillai et mouillai à Paimboeuf à 9 h 30 ; je partis de Paimboeuf le 19 étant remorqué et je mouillai à 10 heures du soir à Nantes ».

En raison des faits ci-dessus, je déclare faire le présent rapport pour la conservation de mes droits et sous toutes réserves, en cas d'avaries qui pourraient se découvrir pendant le déchargement. Ont aussi comparu les sieurs Ordronneau et Labbé faisant partie de l'équipage dudit navire

lesquels ont juré et affirmé que le présent rapport est sincère et véritable. Et le dit capitaine a signé avec les comparants. En conséquence, nous avons reçu le rapport sous notre seing et celui du greffier après signature. 24 mars 1871. Reçu 4 francs 76 centimes 25 ; au greffier 12 centimes et demi.

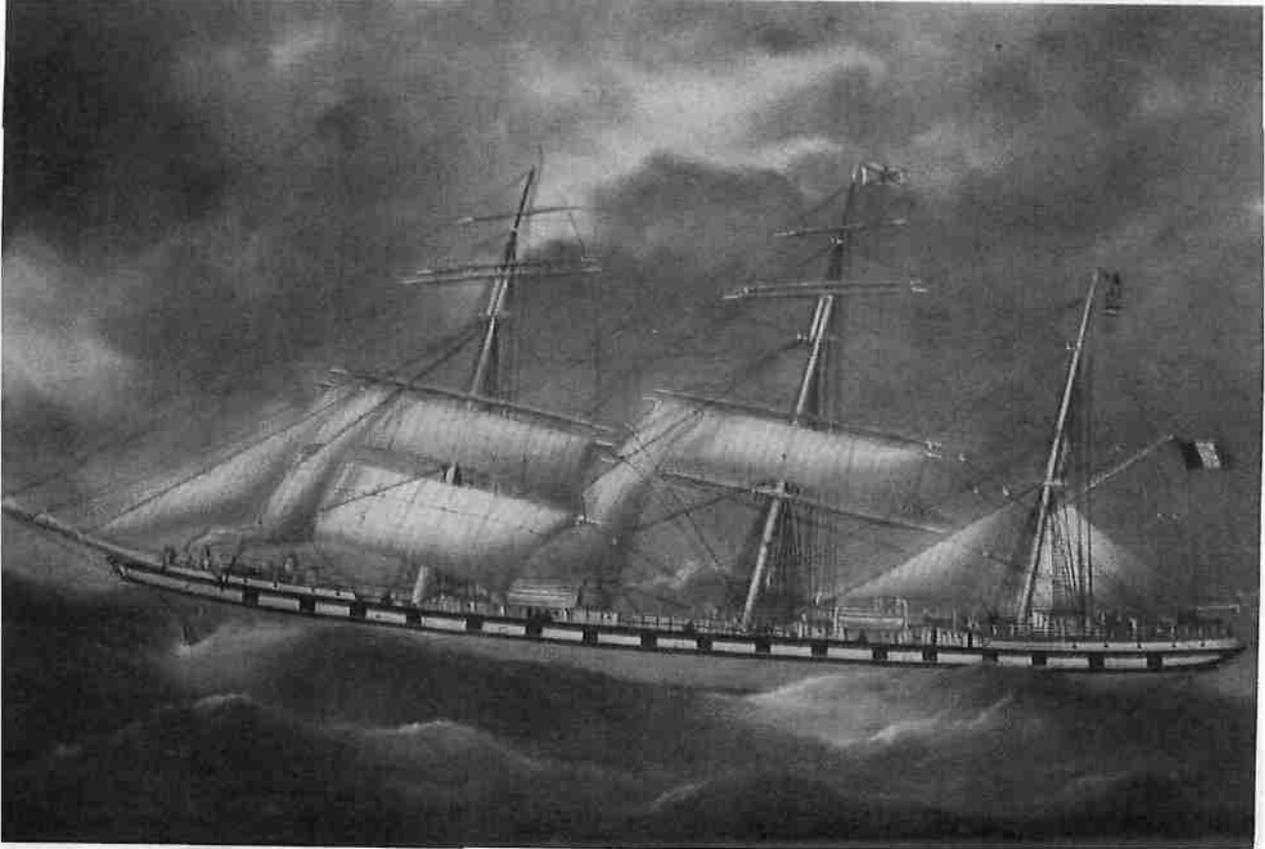


Tableau du 3-Mâts barque "Paris", Capitaine Bessac, par très gros temps

Brick "**Deux Marguerites**", le 1^{er} mai 1871.
Capitaine **Codet** Alexandre,
M. Van Heddegen, courtier.

L'an 1871, le 1^{er} mai, devant nous, Président du tribunal de commerce de Nantes étant au greffe du tribunal assisté de maître Arrault greffier, a comparu le capitaine Codet, commandant le brick "Deux Marguerites" de Nantes, 132.15 tx, monté de sept hommes d'équipage tout compris, lequel a fait le rapport suivant :

« Je suis parti du Havre le 11 avril, après avoir condamné les panneaux, les pompes franches, le navire en parfait état de navigabilité, avec petite brise de vent de sud et pluie par intervalle, le chargement composé de diverses marchandises à destination de Nantes. Le même jour à 10 h du soir, j'arrivai à la hauteur de Barfleur : là, peu à peu, le vent me refusa. Le 12, à 1 h 10 du matin, le vent fraîchit, au point de serrer les perroquets pour orienter au plus près du vent : vent de SO ; à 6 h le vent fraîchit du SO, au point de serrer la grande voile et de prendre un ris, chaque hunier ; à 9 h 50 je fis serrer la brigantine et le

grand foc, puis prendre le bas ris au petit hunier ; à 11 h 45 le vent mollit un peu, je fis établir le grand foc et la brigantine. J'étais alors en vue du cap Saint-Alban (côtes anglaises). A 1 h 35 je virai de bord, tribord amures, le temps s'étant embelli au point de larguer les ris, puis établir toute la voilure, vent d'ouest. A 9 h 40, brise fraîche au point de serrer les perroquets, la grande voile et prendre un ris à chaque hunier ; à 8 heures, je virai de bord, bâbord amures, le vent mollit un peu. Le 13, à 1 h 55 du matin, petite brise, je fais établir toute la voilure ; à midi quinze le soir, je virai de bord tribord amures à la pointe de Portland. A 3 heures, faible brise ; à 4 h 25, presque calme ; à 5 heures calme ; à 5 h 25 petite fraîcheur d'ouest et calme par intervalle ; à 11 heures petite fraîcheur de sud. Je pris bâbord amures faisant bonne route. Le 14, à 2 h 48 du matin, petite brise de SE fraîchissant graduellement. A 2 h 30 du soir le vent calmit et se mit à la pluie. J'étais alors en vue de l'île de Guernesey. A 3 heures, temps orageux, mauvaise apparence de temps dans l'ouest, je fis donc carguer et serrer les perroquets, la brigantine, la grande voile et le grand foc ; à 5 h 35 je masquai par le vent d'ouest ; petite brise, pluie torrentielle ; à partir de ce jour, je

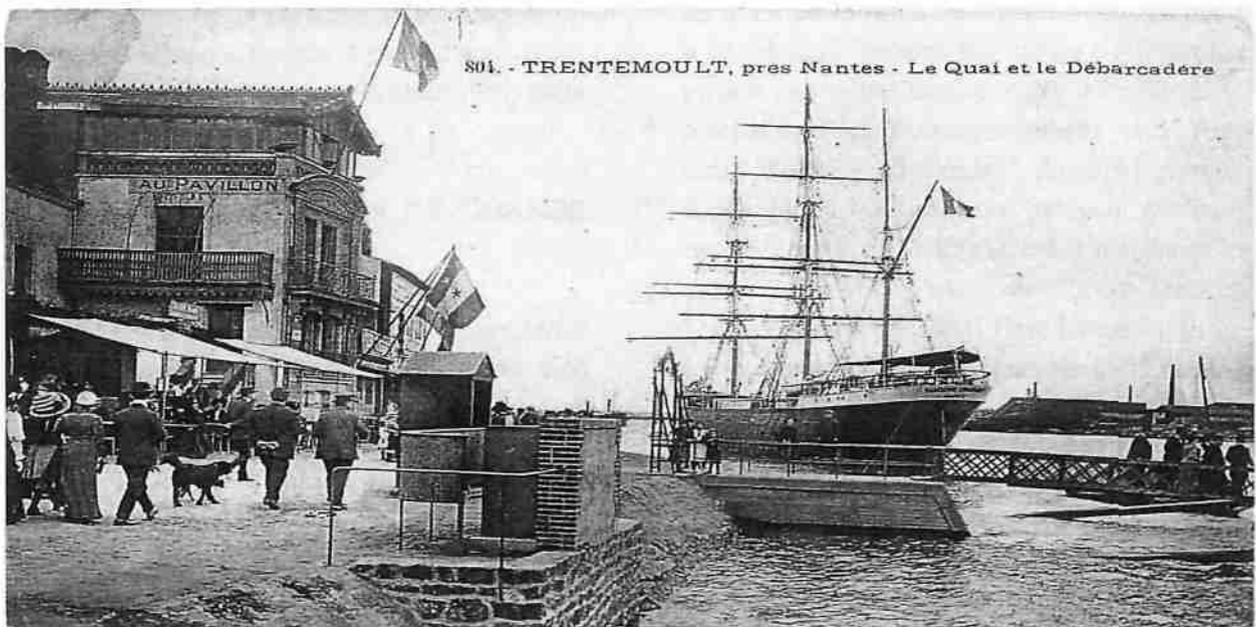
naviguai constamment avec gros temps, un et deux ris et quelquefois en cape jusqu'au 23. Durant ce temps, la mer était excessivement grosse, ce qui fit fatiguer le navire lequel fit un peu d'eau. A partir du 23, le temps s'embellit et me permit de naviguer avec beau temps, jusqu'à mon arrivée en Loire, le 27 à 10 heures du matin ».

Le dit capitaine déclare faire le présent rapport pour la conservation de ses droits. Ont aussi comparu les sieurs faisant partie de l'équipage dudit navire lesquels ont juré et affirmé que le présent rapport est sincère et véritable. Et le dit capitaine a signé avec les comparants,

Signé : Codet, Berthene, Y. Lucas.

En conséquence, nous avons reçu le rapport sous notre seing et celui du greffier, après lecture 12 mai 1871. Reçu 4 francs 76 centimes 25. Au greffier 12 centimes et demi. Pour le président empêché, le juge délégué : E. Payot.

Ces rapports de mer proviennent des Archives départementales de la Loire-Inférieure. Ils ont été retranscrits tels que les avaient rédigés leurs auteurs.



801. - TRENTEMOULT, près Nantes - Le Quai et le Débarcadère

La Houssais :

espaces rêvés pour une urbanisation d'envergure

Par Yves Lostanlen

C'est une promenade historique qui est ici proposée. Elle s'appuie sur les connaissances de Michel KERVAREC pour les deux premières parties ; sur des recherches aux archives municipales et le témoignage d'habitants pour les suivantes. Que soient remerciés Yann VINCE pour son recensement des opérations d'urbanisme, Ronan VIAUD, responsable des Archives Municipales, Mme Jacqueline NORMAND, M. et Mme NAUD, M. Louis HEURTIN, M. René PINEAU, pour l'évocation de leurs souvenirs.

AVANT-PROPOS

Le quartier de la Houssais, dans les limites définies par l'INSEE et reprises par la municipalité il y a plusieurs années, compte 6.683 habitants en 2006, soit 8 fois plus que 70 ans plus tôt. Alors, a-t-il une histoire, une mémoire, une originalité, dignes d'intérêt ? Cette étude n'a d'autres buts que de lever le voile sur quelques pans du passé ancien et récent, d'éveiller la curiosité et de susciter un sentiment d'appartenance à ce territoire chez ceux qui y habitent actuellement. En toute modestie.

TERRES NOURRICIERES ET GRANDS CHEMINS

C'est en ces termes que se caractérise le quartier jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Territoire sans marécages, ni relief, si ce n'est la légère déclivité qui borde la coulée verte du ruisseau de la Jaguère, il n'opposait, hormis à l'est les Landes de Belleville, aucun obstacle aux cultures, aux

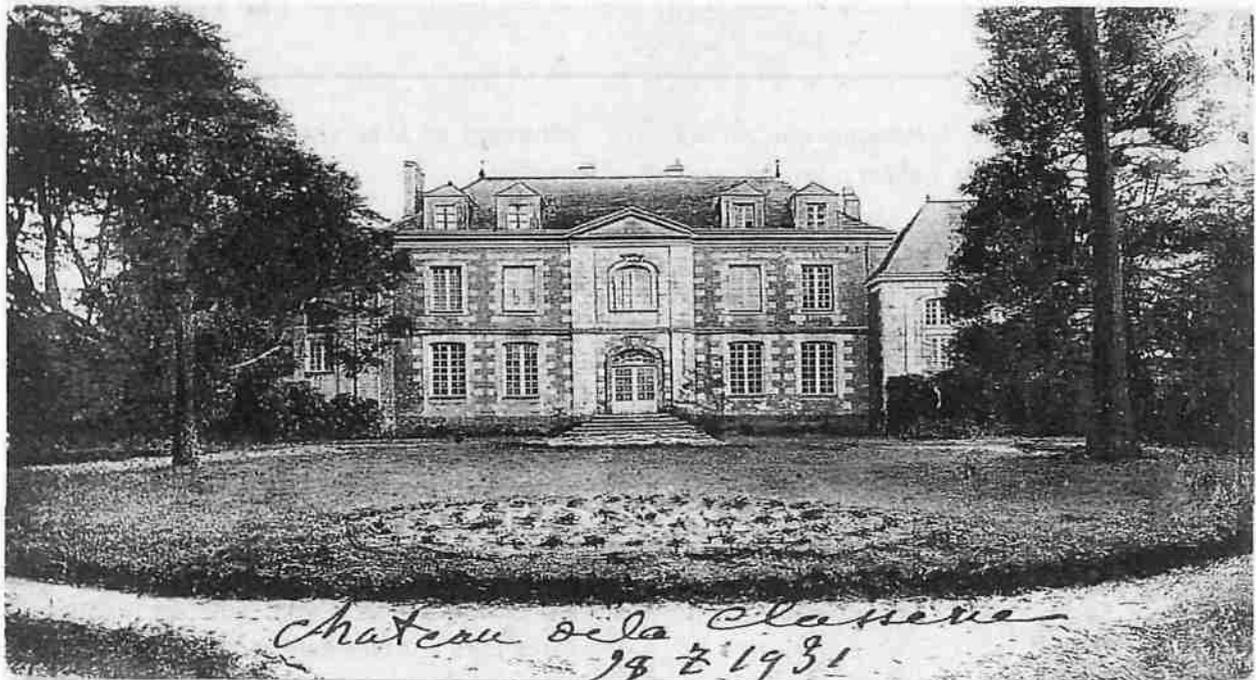
pâturages et à la vigne, maîtres mots de la ruralité.

La noblesse de l'Ancien Régime s'est montrée, au fil des siècles, très présente sur ce territoire fertile. Terres nobles et juridictions y laissèrent longtemps leur empreinte ; aujourd'hui, simplement leur mémoire dans la toponymie : Balinière, Classerie, Houssais, Jaguère. La métairie de la Sansonnière, bien qu'elle n'entre pas dans ces classifications, mérite aussi d'être citée pour son ancienneté... Le cadastre de 1826 fait apparaître un parcellaire extrêmement morcelé, héritage des grands défrichages médiévaux, entre la Petite Lande et la Grand'Haie, ainsi qu'à la Gagnerie, l'Orgerie, les Gats, la Jaguère, la Galarnière : des lanières de quelques mètres de large s'étirant sur une longueur de 20 à 50 m, *des planches à bêcher*, selon l'expression populaire.

La seconde observation qui s'impose, c'est la trame de la voirie. Le quartier est bordé au nord par la route de Nantes à Machecoul et à Paimboeuf, aujourd'hui rue de l'Aérodrome, et, sur une faible longueur par la route de La Rochelle, avec l'embranchement vers Pont-Saint-Martin. Plusieurs chemins ruraux, d'orientation nord-sud, qui partaient du bourg ou de Pont-Rousseau, ont été transformés en voies urbaines : axes Berthomé-Tendron, Jouaud, Balinière-Grand'Haie-Leclerc qui, lui, a été doublé pendant 40 ans, de 1895 à 1935, par la ligne de chemin de fer de Pont-Rousseau à Legé. Une halte existait entre le Chêne Creux et la Houssais. L'actuelle rue de la Galarnière était encore appelée dans les années 50 *le chemin des 2 haies*. Les liaisons transversales, liées à la création de lotissements, sont

beaucoup plus récentes. Le plan de la ville de 1934 en apporte une démonstration frappante :

la Houssais est une zone de passage.



ETAPES ET TRACES DE L'HISTOIRE

La motte féodale de la Jaguère

Il est difficile aujourd'hui d'imaginer cet ouvrage de défense, monticule de terre coiffé d'un donjon entouré d'une palissade de bois, élevé par le seigneur local au 11^{ème} siècle. Cependant, au milieu du 19^e siècle, la motte féodale subsistait encore avec quelques traces des fossés qui la protégeaient. Il s'agit de la référence historique la plus ancienne du quartier.

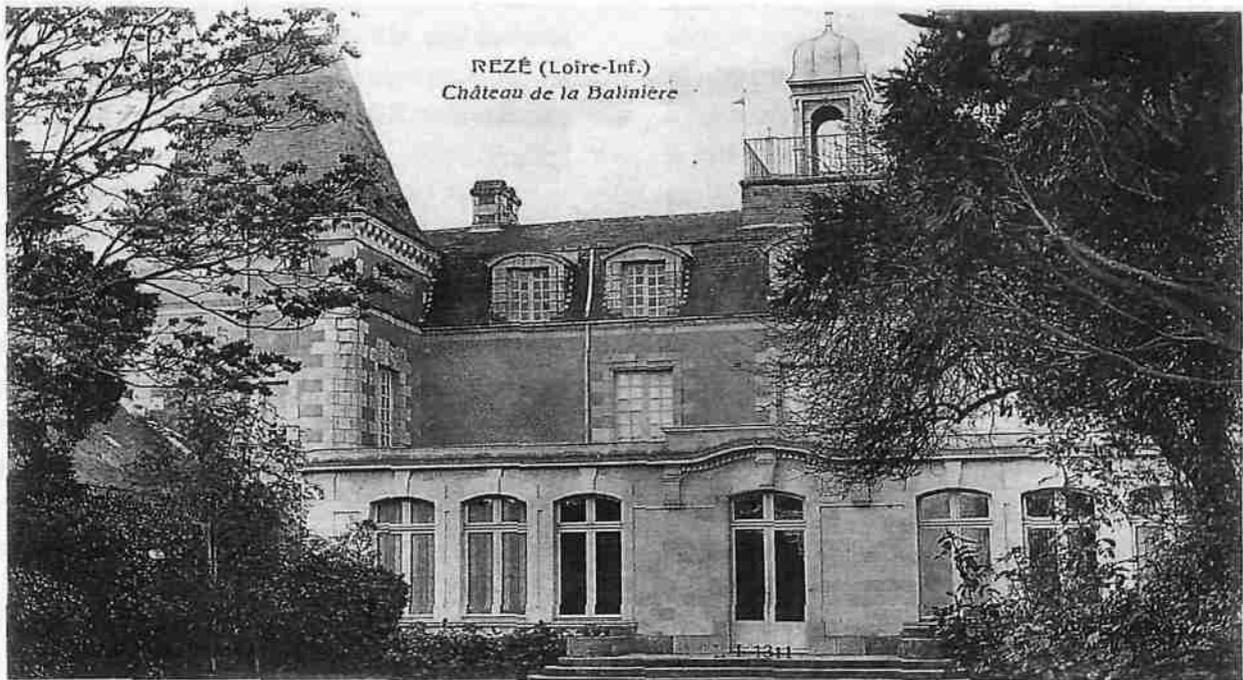
La mainmise des Monti

Arrivée de Florence en 1546, la famille de Monti acquiert le domaine de la Chalonnaise, prémisses à l'imposant *château de Rezé* qu'elle construira dans la seconde moitié du 17^e siècle. Elle ne tardera pas à accroître son patrimoine en acquérant la seigneurie des Bretesches, qui a son siège à Praud et dont relève le village du Chêne Creux, ainsi que

l'usufruit de la Jaguère. Elle ajoute également la Galarnière et la Petite Lande, dépendant, la première, de la seigneurie des Palletz, au bourg, et la seconde, de celle de la Trocardière.

Une nouvelle route de La Rochelle

Le chemin du Bas-Poitou qui, de Pont-Rousseau, conduisait vers le sud du comté nantais et au-delà, en direction de La Rochelle, suivait un tracé étriqué, empruntant les actuelles rues J. Fraix, J. Douillard et S. Foucault, avant de desservir le Chêne Creux et Ragon. Le développement économique et démographique de Nantes au 18^e siècle nécessitait d'adapter les grands axes de circulation au trafic hippomobile qui s'intensifiait. Ainsi en 1770, est réalisée la route rectiligne et large, véritable épine dorsale de Rezé.



Deux folies nantaises : la Classerie et la Balinière

Le 18^e siècle nantais est celui du négoce, du commerce maritime avec les Antilles, de la traite négrière. Les familles bourgeoises qui s'y sont adonné ont voulu rivaliser avec la noblesse traditionnelle en se faisant construire de somptueuses maisons de campagne dans la seconde moitié du siècle. Imitées d'une vogue répandue autour de Paris, ce sont des *folies*. Les *négociants-armateurs fortunés Darquistade et Bourgault-Ducoudray* édifièrent sur les sites d'anciens domaines nobles, le premier, la Classerie, et le second, la Balinière.

Les landes de Belleville

Elles s'étendaient sur une vingtaine d'hectares, de la Petite Lande à Ragon et du Chêne Creux aux Naudières. Bien qu'elles soient indispensables aux petits paysans, elles sont en partie accaparées en 1823 par le nouveau propriétaire du domaine de la Houssais. Malgré leurs démarches, leurs protestations parfois violentes, les villageois ne purent faire reconnaître leurs droits ancestraux.

Un espace commun où se remarquaient deux étangs existait encore avant la construction de l'école du Chêne Creux ; les femmes du voisinage étendaient là leur linge.

Des fabriques au 19^e siècle

Trois établissements viennent s'immiscer dans l'environnement rural, créant des emplois, certes, mais au prix de nuisances et de pollutions. Il s'agit de l'atelier de fabrication de toiles cirées et de chapeaux vernis créé par un certain Lecoq, d'où le nom de Cocotière donné au site, et de deux fabriques de noir animal, l'une au Chêne Creux, l'autre aux Trois Moulins. Cet engrais résulte d'un mélange d'os calcinés, de sang, de matières organiques et de traces de sucre, soumis à fermentation ; il est très apprécié des agriculteurs à l'époque. Le noir animal sera discrédité par les pratiques frauduleuses des fabricants.

Le château de la Houssais et sa triste fin

Inclus dans la seigneurie des Breteschés, le manoir de la Houssais, propriété de la famille de la Roche-Saint-André, est

vendu comme *bien national* à la Révolution. Reconstitué au début du 19^e siècle dans le style des demeures des hobereaux du temps, le *château* de la Houssais appartient alors à un représentant de la bourgeoisie industrielle à partir de 1823, Emile Favre-Petitpierre. Il se dressait au cœur du quartier, au milieu du parc, aujourd'hui municipal, entouré d'une exploitation agricole importante. En 1943, des fortresses volantes américaines, ciblant l'aérodrome de Château-Bougon, lâchèrent une trentaine de bombes qui s'écrasèrent, l'une sur le cellier que venaient de quitter le fermier et un voisin, les autres dans les champs alentour. Par la suite, les allemands, installés dans le château de la Houssais, y mirent le feu. La fière demeure ne se relèvera jamais de cet incendie.

LES MUTATIONS DE L'APRES GUERRE ET L'URBANISATION

Prenons ici comme référence le recensement de population de 1936. Les villages sont encore bien identifiés : la Petite Lande compte 216 habitants, le Chêne Creux 90, la Cocotière 76, la Jaguère 74, la Houssais 34, la Galarnière 26, la Balinière 20, la Classerie 13, la Sansonnière 13. Ajoutons avec une approximation inévitable pour respecter les limites des îlots de l'INSEE., une partie de la population agglomérée au sud de Saint-Paul : Grand'Haie et rue des frères Leclerc, soit 220 habitants à prendre en considération. Au total, moins de 800 personnes vivent sur le territoire du quartier d'aujourd'hui, laissant une large place à la polyculture, aux haies cernant les champs et aux chemins charretiers cahoteux. 4 exploitations agricoles de plus de 10 ha y ont leur siège et on dénombre 3 tenues maraîchères, activité qui s'est développée depuis 1920 dans la ceinture nantaise : Rezé, Sèvres, Beautour, St-Sébastien.

En 1967, il y a encore 287 déclarations de récolte de vin pour l'ensemble de la commune : 10 hl en moyenne pour des vins de consommation courante, essentiellement. Pas

étonnant que 2 bouilleurs associés aient pu exercer leur activité de distillation d'alcool au Chêne Creux, répondant à la demande des vignerons de Rezé et des environs.

Le manteau de l'urbanisation commence à se déployer avec les Castors de la Balinière : 101 logements sont construits dont les premiers sont occupés en 1953. Cette opération d'accession sociale à la propriété est exceptionnelle, tant par sa conception que sa réalisation : les candidats à la construction ont créé une société coopérative d'H.L.M. et effectué eux-mêmes une part significative des travaux.

Puis, en 1955, le lotissement de la Houssais avec 300 maisons, va effacer les intervalles qui protégeaient encore l'identité des vieux villages. Dans les décennies suivantes, des opérations plus ou moins importantes seront réalisées, comme le lotissement des prairies de la Classerie en 1973, comptant 75 lots et, plus récemment, à la Cocotière et aux Champs Renaudins

Dans ces années 1950-1980, le concept de mixité n'est pas encore de mise : l'habitat collectif s'érige en barres et en tours là où on lui fait place. Mais ne parlons pas d'échec esthétique pour le groupe de la Gagnerie (1970) avec ses 250 logements, ou les tours de la Lande aux Moulins (1975 à 1978) qui comptent 437 appartements : bien entretenus par des copropriétés vigilantes, ils reflètent d'une façon plutôt positive les conceptions architecturales de leur époque. De son côté E.D.F. a édifié en 1970 pour son personnel un collectif de 70 logements blotti dans la rue du Pélican.

Au fur et à mesure de l'accroissement de population, les besoins scolaires sont pris en compte : l'école primaire de la Houssais ouvre en 1957, celle du Chêne Creux en 1960, le collège de la Petite Lande en 1967. La maternelle de la Galarnière est la dernière construction scolaire en date (1976). D'autres

équipements dont l'usage s'apprécie à l'échelle de la ville, s'implantent sur le quartier : la maison de retraite (1964), la salle de sports du collège de la Petite Lande (1970) et celle du C.E. de l'aérospatiale (1981) cette dernière remplaçant un baraquement utilisé vaillamment pendant 15 ans, le centre social André Coutant (1980).

UNE VIE SOCIALE DISCRETE

Discrète, très certainement, pour 3 raisons qui ont leurs racines dans ces années 50, et qui sont liées, selon les témoignages recueillis :

- Au peuplement, d'abord, puisqu'au cœur du territoire, la population est peu importante. A l'ouest de l'actuelle rue Maurice Jouaud, c'est au bourg que l'on va à l'école, à la messe, ou faire ses courses ; à l'est, c'est à Saint-Paul qui, de plus, a son église depuis 1842.

- Aux modes de vie : c'est le travail qui prime, avec des journées longues, la maison à construire tout au moins à aménager, le potager à faire, les tâches domestiques prenantes. A la saison des battages, tous les agriculteurs du coin sont mobilisés autour de la batteuse : ½ journée passée dans les plus petites exploitations, 1 journée dans les plus grandes, comme la Classerie et la Houssais

- A la prégnance de la grande entreprise : nombreux à s'installer dans le quartier sont des ouvriers du chantier naval Loire-Bretagne qui compte 9.000 ouvriers à l'époque, de Sud-Aviation qui en a plus de 3.000, et même d'E.D.F. avec la construction puis l'exploitation de la centrale thermique de Cheviré. On se côtoie dans les autocars affrétés par certains employeurs, puis à l'usine, également dans les activités proposées par les comités d'établissements. A ce propos, les Ailes Sportives Bouguenais Rezé, créées en 1938, qui ont leur siège au centre omnisports de la Galarnière, comptent, en 1958, 300 licenciés répartis dans 11 disciplines.

Les commerces de proximité sont rares : les petites épiceries vivent leurs dernières années. Le Chêne Creux aura toutefois quelques vitrines. Il n'y avait pas de boulangerie et les habitants des années 50 et 60 se souviennent encore de la voiture d'un boulanger des Sorinières et d'un laitier faisant du porte-à-porte.

Un temps, la ville avait eu le projet de réaliser un terrain de football à la Classerie, mais devant la déclivité du sol, elle y renonça. Les services municipaux, installés aujourd'hui en face ou à l'ouest du cimetière : espaces verts, personnes âgées, voirie, cuisine centrale, de par leur nature, n'ont pas vocation à attirer un nombreux public, susceptible d'animer le secteur.

L'ouverture des écoles primaires a suscité la naissance de l'Amicale Laïque Houssais-Chêne Creux dont les équipes de basket-ball, en gravissant les échelons de la hiérarchie sportive, ont connu un grand rayonnement dans les années 1990, avant de connaître une évolution vers le sport de haut niveau. L'Amicale a organisé pendant longtemps un grand prix cycliste ; elle a dû y renoncer lorsque la densité de l'habitat et les aménagements de voirie ont mis en cause la sécurité.

REPERES POUR UNE IDENTITE

L'histoire ne s'invente pas : le quartier de la Houssais ne possède pas d'élément d'ordre historique, architectural ou économique, qui soit fédérateur de son territoire. Les châteaux de la Balinière et de la Classerie auraient pu tenir ce rôle, mais ils sont excentrés. Dans le registre du petit patrimoine, le dernier rescapé d'un parc de 6 ou 7 moulins à vent qui existaient de part et d'autre du carrefour des Trois Moulins au début du 19^{ème} siècle, la maison perpendiculaire à la rue Maurice Jouaud, non loin de la Croix de Rezé, repérable par ses ornements fouillés, méritent le regard. Les habitations anciennes

du Chêne Creux et de la Grand'Haie, serrées avec leurs dépendances et celliers le long d'impasses ou de ruelles, témoignent du passé rural. Se remarquent également rues des frères Leclerc, Augustin Mouillé, Maurice Jouaud (partie nord), Georges Berthomé, les maisons

du premier tiers du 20^e siècle reconnaissables aux entourages d'ouvertures en brique, au fronton triangulaire, à la couverture de tuiles, parfois à une date inscrite sur la façade qui dévoile leur âge.



Rezé - Le dernier moulin des 3 Moulins

ORPAR -
La SOCIETE des AMIS de REZE -
La RESIDENCE SAINT - PAUL

sont en partenariat pour une organisation de

MARDIS de l'HISTOIRE

à 14 heures 30

-Entrée gratuite -Résidence St Paul 103 rue Jean Fraix REZE

7^{ème} SAISON (2012 - 2013)

- | | | |
|-------------------------|--|--------------------|
| MARDI 16 OCTOBRE (2012) | Ratiatum, son port gallo-romain, sa basilique, les restaurations futures | Ophélie de FERETTI |
| MARDI 27 NOVEMBRE | Le Front populaire | Jacques BERIGAUD |
| MARDI 22 JANVIER | Les Parachutages politiques en Bretagne de 1870 à 2012 | Jean GUIFFAN |
| MARDI 19 FEVRIER | La rude franchise de la Marquise de la Rochejacquelin | Alain GERARD |
| MARDI 16 AVRIL | Les révoltes bretonnes de 1675 | Michel KERVAREC |
| MARDI 18 JUIN | Madame RECAMIER ou l'Art de la Séduction | Catherine DECOURS |

INFORMATIONS DIVERSES

Responsables du bulletin

Isidore IMPINNA – Michel KERVAREC

Contact : M. KERVAREC, Président – tél : 02 40 75 47 60

Adresse internet : lesamisdereze@laposte.net

Reprographie

Mairie de Rezé

Mise en page

Magali GODOU

Prestations administratives

13 rue Fernand Doceul

44220 COUERON

Tél : 06 23 08 64 38

Email : mag442011@hotmail.fr

SIRET : 530 892 223 00013

Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de
l'association Les Amis de Rezé.

